



**CONTRAT DE VILLE  
DU DISTRICT URBAIN  
DU PAYS DE MONTBELIARD**

---

**1 9 9 4 - 1 9 9 8**



Le Pays de Montbéliard est l'un des 185 sites en France retenus pour engager avec l'Etat un Contrat de Ville, unique procédure contractuelle de la Politique de la Ville.

La Déclaration d'Intention signée par l'Etat et le DUPM le 3 Novembre 1993 s'ouvrait sur les deux objectifs suivants :

- **Rendre le Pays de Montbéliard plus compétitif et plus attractif sur le plan économique et résidentiel.**
- **Rendre le Pays de Montbéliard plus solidaire et lutter contre les phénomènes d'exclusion qui peuvent être générés par les nécessaires mutations industrielles.**

Plus que jamais, dans un contexte économique et social difficile, les enjeux de développement et de solidarité sont liés. Tous deux concernent l'ensemble de l'agglomération et touchent aux divers domaines de la vie urbaine.

Le Contrat de Ville scelle les volontés de l'Etat et du District Urbain du Pays de Montbéliard de poursuivre une politique de lutte contre les exclusions. Le Conseil Général, les communes du District, la Caisse d'Allocations Familiales du Pays de Montbéliard, le Fonds d'Action Sociale et la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi que les organismes logeurs : Office Public Départemental d'HLM, SAFC, UFC et le CRL, s'associent à cet engagement.

Le Conseil Régional de Franche-Comté s'associera aux programmes du contrat de ville qui correspondent à son champ de compétences et à ses politiques propres, selon les modalités qu'il lui appartiendra de définir.

Le Contrat de Ville est signé pour cinq ans, de 1994 à 1998. Il s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Ville.

# SOMMAIRE

<b>L'EXPRESSION D'UNE VOLONTE COMMUNE</b>	<b>Page 3 à 4</b>
Les enjeux du Contrat de Ville du Pays de Montbéliard	Page 5 à 8
Les principes d'intervention	Page 9 à 10
Le Plan d'Action Quinquennal	Page 11 à 24
<b>UN CADRE DE TRAVAIL POUR LES CINQ ANS A VENIR</b>	<b>Page 25</b>
Un Contrat Cadre définissant les règles du jeu	Page 25
Une programmation annuelle	Page 26
Des procédures complémentaires	Page 27 à 28
Des instances de décision et de suivi	Page 29 à 30
<b>LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES</b>	<b>Page 31 à 38</b>
<b>ANNEXE 1</b>	<b>Page 39</b>
Guide de la programmation annuelle	Page 39 à 43
<b>ANNEXE 2</b>	<b>Page 44</b>
Quartiers sensibles - Les enjeux	

## **L'EXPRESSION D'UNE VOLONTE COMMUNE**

Le Contrat de Ville fait suite à une Convention Ville Habitat qui a permis de mener de nombreuses actions sur 10 Quartiers Sensibles. L'engagement des partenaires a permis de mobiliser 350 millions de francs pour le développement social et urbain de ces quartiers. Un rapide bilan montre l'ampleur du travail accompli :

### **Le changement d'image et de qualité de vie dans les quartiers :**

- De nombreux travaux sur les immeubles et plus de 5 000 logements réhabilités.
- Près de 1 000 logements démolis.
- Construction de logements neufs, de garages et restructuration de commerces.
- Requalification d'espaces extérieurs, d'entrées de quartiers, création d'aires de jeux ou de nouvelles liaisons.

### **L'animation, les activités et les relations sociales :**

- Création d'équipements de proximité dans les quartiers.
- Création de postes de coordination ou d'animation : 14 éducateurs de prévention, 6 coordonateurs sociaux, 3 médiateurs interculturels.
- Développement et diversification des activités socio-culturelles : animations de rues, animations jeunes, animations femmes, fêtes de quartier, journal, information habitants, alphabétisation, aide au développement de la vie associative..
- Création de 8 Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance.

### **La formation, l'école et l'accès à l'emploi :**

- Travaux d'amélioration dans les écoles
- 6 zones d'Education Prioritaires comprenant 26 établissements
- Aides aux devoirs, liens écoles-familles
- Création de 4 postes de Correspondants Emploi-Formation
- Chantiers d'insertion, ateliers de recherche d'emploi.

C'est aussi l'apprentissage d'un partenariat de projet qui a pu être fait.

**Au terme de la Convention Ville Habitat, les multiples partenaires ont mené une réflexion commune et ont conclu à la nécessité de poursuivre la démarche entreprise.**

*L'Etat, représenté par Monsieur Jean-Louis Dufeigneux,  
Préfet de la Région Franche-Comté, Préfet du Doubs,*

*le District Urbain du Pays de Montbéliard, représenté par son  
Président, Monsieur Louis Souvet,*

auxquels s'associent :

*le Conseil Général du Doubs,*

*les 28 communes du District Urbain du Pays de Montbéliard,*

*le Fonds d'Action Sociale,*

*la Caisse d'Allocations Familiales du Pays de Montbéliard,*

*La Caisse des Dépôts et Consignations,*

*la Société Anonyme de Franche Comté,*

*l'Union de Franche Comté,*

*l'Office Public Départemental d'HLM,*

*et le Comité Régional du Logement,*

*conviennent ce qui suit :*

*Les enjeux du Contrat de Ville du Pays de Montbéliard sont :*

**Améliorer les conditions d'habitation et de vie des populations vivant dans les quartiers d'habitat social. Achever le changement d'image de ces quartiers pour qu'ils retrouvent une véritable attractivité résidentielle.**

En matière de travaux, cela concerne les travaux programmés au cours de la Convention Ville Habitat et non encore achevés. Pour certains quartiers, une programmation complémentaire est nécessaire. Au-delà de l'amélioration mesurable du confort et du cadre de vie, le changement d'image est très important pour ces quartiers qualifiés depuis plusieurs années de "défavorisés". Il constitue une condition indispensable de la modification de peuplement à l'occasion des réhabilitations. Les conditions de vie des habitants dépendent également d'une gestion harmonieuse du peuplement évitant la concentration des situations difficiles et offrant les solutions les mieux adaptées aux locataires.

**Assurer aux jeunes une formation efficace et offrir aux demandeurs d'emplois des conditions favorables d'insertion par l'économique.**

La population des quartiers comprend un grand nombre de jeunes qui constituent l'avenir du Pays de Montbéliard. Or, la situation économique difficile rend incertain l'accès au travail. Le premier impératif est de préparer au mieux ces enfants qui souffrent parfois très tôt de difficultés scolaires. Le second est d'aider ceux qui n'ont pas la possibilité d'acquérir un haut niveau de qualification à trouver un travail. Le fait d'habiter dans un quartier ne doit plus être un handicap supplémentaire pour trouver du travail et s'intégrer dans la société.

**Faire du lien social une réalité vécue par tous et prévenir les dangers de la délinquance et de la toxicomanie.**

L'évolution de la société modifie les relations des individus entre eux et les rend difficiles lorsqu'elle n'offre plus à chacun l'assurance de trouver sa place. Les quartiers d'habitat social ont vocation à accueillir des ménages à faible revenu et abritent de plus en plus des personnes en situation précaire.

Toutes les initiatives qui permettent au gens de se rencontrer, de mieux se connaître, de s'organiser, qui donnent l'occasion aux jeunes de découvrir des nouvelles disciplines ou de s'investir dans une activité raffermissent la cohésion sociale plus que jamais nécessaire. Pour des jeunes manquant de repères clairs et positifs, un soutien est indispensable pour leur éviter la tentation de la délinquance et de la drogue. Les dispositifs mis en place doivent être à l'écoute des besoins de tous.



**Donner la parole aux habitants, redécouvrir la mémoire et l'identité des quartiers par une approche culturelle.**

Les difficultés révélées dans les quartiers ont étendu sur eux une image extrêmement dévalorisante. Or, ces mêmes quartiers ont été la modernité du Pays de Montbéliard. Ils abritent aujourd'hui de nombreux jeunes qui en sont l'avenir. La mémoire des lieux et des individus peut révéler une "nouvelle" image plus humaine de ces quartiers.

**Engager des mesures adaptées pour l'intégration des populations issues de l'immigration en évitant l'écueil de la stigmatisation.**

Le Pays de Montbéliard a connu une immigration importante, aujourd'hui stabilisée. L'intégration de ces populations est déterminante pour leur bien être et pour l'équilibre social de l'agglomération. L'ambition est d'adapter les différents dispositifs aux problèmes spécifiques des populations étrangères.

## *Pour faire face à ces enjeux,*

Les principes d'intervention sont :

### **1. Une réflexion et une programmation menée à l'échelle du quartier sous la responsabilité du Maire.**

Si le suivi de la procédure et des objectifs s'effectue à l'échelle de l'agglomération, la réflexion et la décision doivent s'exercer au plus près du terrain. Le Maire, par sa légitimité et les responsabilités qu'il assume, doit être le décideur des actions menées sur son territoire. Aidé par le Chef de Projet, il réunit les représentants des différents services pour concevoir le programme d'action annuel.

Pour les quartiers, il est nécessaire que ces programmes annuels s'inscrivent dans un projet à plus long terme partagés par les partenaires. Des protocoles devront donc être élaborés pour signifier les objectifs communs que se donnent les opérateurs sur le site. Les négociations préalables à ces Protocoles d'Accord devront avoir débuté avant l'engagement de la programmation 1995.

### **2. La géographie prioritaire.**

Compte tenu de l'analyse des problèmes et des moyens mobilisables, la priorité sera donnée aux grands quartiers sensibles où il est nécessaire de maintenir une démarche globale.

Ces quartiers sont :

- *Petite Hollande à Montbéliard.*
- *La Chiffogne à Montbéliard.*
- *Champvallon à Bethoncourt.*
- *Les Champs Montants à Audincourt.*
- *Courbet Pergaud à Audincourt.*
- *Les Buis à Valentigney.*
- *Les Fougères à Grand Charmont.*
- *La Montagne à Etupes.*
- *Champerriet à Bavans.*

En matière de Prévention de la Délinquance, les communes de Mandeuve et d'Hérimoncourt qui possèdent un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance feront partie de la géographie prioritaire.

### **3. La possibilité d'agir ponctuellement sur d'autres sites.**

Toutefois, d'autres sites montrent des signes de dégradation où il serait souhaitable de prévoir des mesures préventives avant que la spirale de l'exclusion devienne effective.

Il peut s'agir de quartiers comme :

- *Mont Christ Batteries du Parc à Montbéliard.*
- *Montanot Les Forges à Audincourt.*
- *Le quartier du Château à Etupes.*
- *Le Giboulon à Grand Charmont.*
- *Le secteur Normandie à Valentigney.*
- *la rue du Stade à Sainte-Suzanne.*

ou de programmes d'habitat social souffrant d'une dégradation du cadre de vie et de déséquilibres du peuplement.

Bien que la priorité soit donnée aux grands quartiers sensibles, le Contrat de Ville prévoit la possibilité d'intervenir sur ces zones de façon ponctuelle. Les projets seront examinés à l'occasion de la programmation annuelle en fonction de l'urgence des problèmes et des possibilités d'engagement des partenaires.

### **4. L'émergence d'une approche intercommunale.**

La recherche d'une cohérence accrue à l'échelle de l'agglomération a plaidé en faveur de l'intercommunalité. Cette approche intercommunale est nouvelle par rapport à la période précédente. Elle a pour but de faire valoir la solidarité districale (comme pour l'occupation du patrimoine social), ou de privilégier une coordination des actions mises en oeuvre (comme pour l'insertion économique, l'intégration des populations issues de l'immigration, la prévention de la délinquance ou la culture).

**Les actions à mener pour les cinq années à venir se déclinent selon des thèmes liés au développement social et urbain :**

**A. Habitat et Cadre de Vie.**

- A1. L'offre en logement et l'accueil des gens du voyage.
- A2. L'accès, le maintien et l'accompagnement au logement, et la gestion du peuplement.
- A3. Les aménagements urbains et les équipements de proximité.
- A4. Le commerce et l'artisanat dans les quartiers.
- A5. Les transports.

**B. Insertion, Emploi, Formation, Ecole.**

- B1. La formation professionnelle.
- B2. L'insertion par l'économique.
- B3. L'accès au marché du travail.
- B4. L'école et le péri-scolaire.

**C. L'action sociale et la Prévention de la Délinquance.**

- C1. L'action sociale.
- C2. La Prévention de la Délinquance.

**D. La culture.**

**E. L'intégration des populations issues de l'immigration.**

**F. L'animation-suivi et les études.**

- F1. Le suivi, la coordination et l'évaluation du Contrat de Ville.
- F2. Les études.

**A. HABITAT ET CADRE DE VIE****A1. L'offre en logement et l'accueil des gens du voyage. \_\_\_\_\_**

*- Les Quartiers sensibles.*

**A1.1. Achever la transformation du parc de logements des quartiers sensibles par des opérations de réhabilitation, de démolitions ou de ventes en accession.**

En raison du vieillissement du parc social, les opérateurs du Pays de Montbéliard ont engagé depuis plusieurs années une vaste politique de réhabilitation. Cette politique doit être poursuivie puisqu'il reste encore environ 2000 logements à réhabiliter.

A l'objectif d'amélioration du confort s'ajoute celui d'un meilleur équilibre de ces quartiers, tant d'un point de vue urbanistique que social. L'intervention sur le parc existant se traduira également par des démolitions (400 sont envisagées), et des ventes pour développer l'accession à la propriété.

*- Hors Quartiers sensibles.*

**A1.2. Réhabiliter des programmes d'habitat social pour maintenir la qualité de vie, l'attractivité des sites et éviter une déqualification.**

Plus de 7000 logements sociaux sont situés hors quartiers sensibles. La dégradation de ce parc, si elle n'engendre pas des problèmes sociaux de la même ampleur, peut progressivement conduire à la déqualification d'un site. Les besoins en réhabilitation ont été estimés à 1600 logements.

**A1.3. POPS. Produire des grands logements pour résoudre les problèmes de surpeuplement dans les quartiers.**

De 125 à 320 situations de surpeuplement ont été identifiées lors de l'étude préalable au Protocole d'Occupation du Patrimoine Social. Il est donc important de produire, soit lors de restructurations de logements, soit en construction neuve, des logements adaptés aux grandes familles. Un meilleur équilibre financier devra être trouvé pour éviter des loyers de sortie trop souvent dissuasifs.

#### **A1.4. POPS. Développer l'offre en habitat d'insertion pour permettre une meilleure gestion du peuplement.**

La paupérisation et la précarisation des populations vivant dans le parc social imposent d'accroître l'habitat d'insertion. Les financements, tel que le PLAi, proposés par l'Etat ont été jusqu'ici trop peu mobilisés sur le DUPM. La concertation entre collectivités, organismes logeurs, Etat et CRL doit permettre de fixer un objectif annuel de 20 à 30 logements d'insertion par an, d'améliorer la démarche de prospection, et de parfaire les montages financiers, notamment par un engagement accru des collectivités.

#### **A1.5. Développer une offre en logements neufs permettant de répondre à une demande diversifiée et aux enjeux de développement de l'agglomération.**

Entre les deux recensements, le Pays de Montbéliard a perdu environ 10.000 habitants. Les mutations économiques et sociales qui touchent les ménages provoquent une modification et une diversification des besoins. Les enjeux de l'habitat ne se limitent donc pas à la requalification du parc social. Le rythme actuel de construction est largement en deçà des besoins en logement sociaux (75 PLA accordés en moyenne jusqu'en 1992).

#### **A1.6. Assurer l'accueil des gens du voyage dans le DUPM en développant les aires aménagées.**

Projets des communes d'Audincourt, de Mandeuire et de Nommay.

#### **A2. L'accès, le maintien, l'accompagnement au logement, et la gestion du peuplement.** \_\_\_\_\_

##### **A2.1. POPS. Mise en œuvre de mutations au sein du parc social à l'occasion des attributions de logements PLAi. Réversibilité de l'attribution par le système du bail glissant.**

La rigidité du parc social du Pays de Montbéliard rend difficile une gestion du peuplement harmonieuse. Elle se traduit notamment par une répartition trop concentrée sur quelques quartiers. La production d'habitat d'insertion doit être l'occasion de favoriser une meilleure répartition. Parallèlement, l'insertion par le logement doit se faire par un système d'attribution réversible. Pour cela, la mise en place d'une association spécifique ayant la charge de ces mutations et de la gestion du bail est nécessaire.

## **A2.2. POPS. Accompagnement social lié au logement pour ces opérations PLAi.**

Des organismes ont actuellement cette tâche en charge dans le cadre du FSL. Un accord et une collaboration étroite avec l'association assurant la mutation sera prévue par le POPS.

## **A2.3. POPS. Suivi des demandes et des attributions. Les îlots désignés comme fragiles dans l'étude du POPS feront l'objet d'une observation particulière.**

L'AUD sera chargée de centraliser l'information des organismes logeurs concernant les demandes, les attributions et le peuplement des îlots fragiles. Elle aura à charge d'analyser et de diffuser régulièrement cette information à l'ensemble des partenaires.

## **A3. Les aménagements urbains et les équipements de proximité. —**

*- Quartiers sensibles.*

### **A.3.1. Améliorer le cadre de vie dans les Quartiers sensibles en aménageant les espaces publics.**

De gros efforts ont été accomplis lors de la Convention Ville Habitat mais les conditions de vie qu'offrent aujourd'hui les quartiers sensibles ne sont pas totalement satisfaisantes. Sur plusieurs sites, il faut encore recomposer et requalifier les espaces. L'objectif est de recréer un cadre agréable et adapté aux attentes des habitants, mais aussi de modifier l'image souvent négative que ces quartiers ont aux yeux de la population de l'agglomération.

### **A.3.2. Développer les services publics et les équipements de proximité sur les quartiers pour éviter la monofonctionnalité.**

Malgré leur taille et leur population, les grands quartiers n'abritent souvent que peu d'activités. Pourtant, la diversité des fonctions et des activités est un des ferments du lien social et de l'intégration dans l'ensemble de la ville. Des efforts doivent encore être accomplis dans ce domaine.

*- Hors Quartiers sensibles.*

### **A.3.3 Certains programmes d'habitat social, s'ils ne constituent pas des grands quartiers en difficulté, nécessitent une requalification des espaces extérieurs.**

La déqualification d'un site se traduit par la dégradation des logements mais aussi celle des espaces publics proches. Lorsque c'est le cas, le bâti et l'espace public doivent être traités ensemble pour permettre une véritable amélioration du cadre de vie.

### **A 3.4. Valoriser le territoire en réalisant des aménagements urbains de qualité et en créant des équipements structurants.**

La lutte contre la ségrégation urbaine et le désenclavement des quartiers sensibles ne s'opèrent pas uniquement par la requalification des espaces internes. C'est le fonctionnement et l'aménagement urbain du District qui doivent être améliorés. La valorisation des centres-villes, des liaisons urbaines et la création d'équipements structurants peuvent contribuer à l'harmonisation du territoire.

### **A4. Le commerce et l'artisanat dans les quartiers. \_\_\_\_\_**

- *Quartiers Sensibles.*

#### **A.4.1. Aider à la création de commerces ou d'activités artisanales dans les grands quartiers d'habitat social.**

Cet objectif participe à la diversification des activités dans les quartiers. Une recherche particulière devra être menée sur les possibilités d'implanter des activités artisanales.

- *Volet intercommunal.*

#### **A.4.2. Lancer un programme de formation pour les commerces créés ou restructurés dans les quartiers sensibles.**

D'importantes opérations de restructuration des commerces ont été menées dans les quartiers. Cette modernisation doit être l'occasion d'un dynamisme et d'un professionnalisme accru de la part des commerçants et artisans qui bénéficient d'un outil de travail considérablement amélioré. Des actions de sensibilisation, formation et animation seront mises en oeuvre avec les Chambres Consulaires concernées.

### **A5. Les transports. \_\_\_\_\_**

- *Volet intercommunal.*

**D.1. Améliorer l'accueil et l'information dans les bus par la création de 4 postes d'Agents d'ambiance. Ces créations d'emplois sont destinés prioritairement à des jeunes des quartiers sensibles et assortis d'une formation.**

Recrutement par la CTPM de 4 jeunes en Contrat Qualification.



## B. INSERTION, EMPLOI, FORMATION, ECOLE

### B1. La formation professionnelle. \_\_\_\_\_

- *Volet intercommunal.*

Les actions de formation professionnelle sont essentiellement regroupées dans le dispositif destiné aux demandeurs d'emploi de longue durée, les Actions d'Insertion et de Formation (AIF), et dans le dispositif destiné aux jeunes demandeurs d'emploi non qualifiés, le Crédit Formation Individualisé (CFI).

La Région quant à elle pilote depuis plusieurs années un important plan de formation. De plus, dans le cadre de la loi quinquennale formulée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, elle est appelée à jouer un rôle prépondérant dans les cinq années à venir et sur l'ensemble des publics, mesures et dispositifs.

Le DUPM, tant pour la formation initiale que pour la formation professionnelle marque sa volonté de mieux équiper le Pays de Montbéliard en outils de formation.

### B2. L'insertion par l'économique. \_\_\_\_\_

Les actions qui sont présentées dans ce domaine existent déjà pour plusieurs d'entre elles. Le Contrat de Ville doit permettre de les pérenniser, de les renforcer, d'en créer d'autres, et d'améliorer leur cohérence. A cette fin, un Plan Local pour l'Insertion Economique sera conçu et négocié avec l'Etat dans les six mois suivant la signature du Contrat de Ville.

- *Volet Intercommunal.*

#### **B.2.1. Renforcer le tissu d'associations intermédiaires, d'entreprises d'insertion et de chantiers d'insertions sur le DUPM et développer les collaborations avec les entreprises pour favoriser l'insertion des personnes sans emploi (GEIQ).**

Durant les dernières années, de multiples initiatives ont vu le jour et prouvent, s'il en était besoin, l'intérêt de ces mesures pour favoriser l'insertion économique des publics en difficultés. Pour consolider et renforcer ces initiatives, une mise en cohérence paraît nécessaire. Elle sera préparée en suivant quatre pistes de travail : initier des gisements d'emploi nouveaux, et offrir une voie nouvelle en matière de traitement social et économique du chômage, créer une sorte de "marchepied" vers les entreprises, en les incitant à intégrer des mesures d'insertion dans l'exercice de leurs activités (les accords passés avec les organismes logeurs sur les chantiers de réhabilitation sont à ce titre déterminants).

- *Quartiers Sensibles.*

**B.2.2. Offrir aux demandeurs d'emplois un accueil proche et unique en matière de formation et d'accès à l'emploi.**

Les postes de Correspondants Emploi Formation qui avaient été créés dans les Quartiers Sensibles ont montré l'intérêt d'un accueil de proximité très personnalisé. Pour poursuivre cette expérience et l'améliorer, une définition précise des missions de ces Correspondants Emploi Formation et une coordination assurée par l'ANPE et la Mission Locale seront recherchées.

**B3. L'accès au marché du travail. \_\_\_\_\_**

- *Volet Intercommunal.*

**B.3.1. Aider les jeunes à accéder à l'emploi en favorisant leurs rencontres avec les employeurs. Leur fournir de bonnes techniques de recherches d'emploi.**

Assurer la pérennité d'expérience comme la Bourse de l'Apprentissage ou la recherche de Contrats en alternance. Proposer des sessions de formation à la recherche d'emploi.

**B4. L'école et le péri-scolaire. \_\_\_\_\_**

**B.4.1.(Pour mémoire) Les Zones d'Education Prioritaires.**

Il existe 6 ZEP dans le Pays de Montbéliard pour l'année scolaire 1993/94. Cette mesure de l'Education Nationale n'est pas contractualisée sur 5 ans. Elle permet la mobilisation de personnel supplémentaire et le financement d'actions péri-scolaires dans les établissements concernés. Il est souhaitable que ces mesures puissent être pérennisées pour toute la durée du Contrat de Ville. Une étroite collaboration avec les coordonnateurs sociaux ou les associations chargées d'activités périscolaires sera recherchée.

- *Quartiers Sensibles.*

**B.4.2. Offrir de bonnes conditions de travail et une aide aux enfants scolarisés. Proposer des activités complémentaires en relation avec les disciplines scolaires.**

Les enfants qui éprouvent des difficultés dans le cadre scolaire, doivent pouvoir trouver, grâce à des actions mises en oeuvre sur le quartier, les conditions et le soutien nécessaires à leur éducation. Les Activités Educatives Péri Scolaires mises en oeuvre dans les Quartiers sensibles doivent être poursuivies et menées avec la collaboration des parents et en lien avec les initiatives de l'Education Nationale.

**B.4.3. Améliorer la qualité et la sécurité dans les établissements scolaires des quartiers sensibles.**

## C. L'ACTION SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE.

### C.1. L'action sociale

La concentration importante de ménages en situation précaire, les difficultés économiques et les mutations sociales imposent d'assurer un grand nombre de services destinés à l'accueil, à l'aide ou à l'appui des différentes populations. La Convention Ville Habitat a permis la création de plusieurs équipements et la mise en place d'équipes de travailleurs sociaux. Ces dispositifs doivent être rationalisés, pérennisés et doivent rayonner au-delà du quartier lorsque cela est possible.

- *Quartiers Sensibles.*

#### C.1.1. Assurer le fonctionnement des structures créées et le maintien des postes mis en place.

L'un des apports importants de la Convention Ville Habitat est la création ou le renforcement de structures de proximité à vocation sociale et la création de postes de coordonnateurs ou d'animateurs. Ces équipements sont aujourd'hui des lieux de référence dans les quartiers par l'importance des activités destinées aux différents publics. 6 de ces structures sont en Contrat de Projet avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pays de Montbéliard. Il est déterminant pour la poursuite de la Politique de la Ville sur le DUPM que ces structures et les postes de responsables soient pérennisés.

#### C.1.2. Les actions en faveur de la petite enfance.

Tous les dispositifs d'accueil sont déterminants pour la socialisation de l'enfant dès son plus jeune âge. Il est souhaitable d'associer le plus possible les parents à la définition des projets, et d'assurer des liens constants entre les diverses institutions en charge de la petite enfance.

#### C.1.3. Les activités proposées aux adolescents.

Il s'agit d'offrir aux jeunes des activités sportives ou de loisirs dans le quartier et hors du quartier, et de les impliquer le plus possible dans l'organisation ou la mise en oeuvre de ces activités. Hormis la découverte de nouveaux loisirs, les jeunes doivent y trouver l'occasion d'un apprentissage social et d'une responsabilisation. Pour les plus âgés d'entre eux, lorsqu'ils interrompent leur cursus scolaire, des initiatives d'aide à la recherche d'emploi ou d'insertion par l'économie doivent être proposées.

**C.1.4. Les mesures destinées aux adultes.**

La Politique de la Ville repose sur une adhésion constante des habitants aux actions entreprises. La participation des habitants doit donc toujours être favorisée lors de la mise en oeuvre de projets. Pour cela, des mesures de soutien aux associations doivent être menées.

*- Hors Quartiers Sensibles.*

**C.1.5. Développer des activités d'animations sociales ou sportives, notamment en faveur des jeunes, sur des quartiers où des problèmes apparaissent.**

Certains quartiers qui ne figurent pas dans la géographie prioritaire comportent une population jeune dont les besoins doivent être pris en compte. Même sans l'existence d'un équipement social de proximité, des actions ponctuelles à vocation sociale ou sportive peuvent être entreprises.

**C.1.6. Favoriser l'expression des habitants dans le cadre de la politique de la ville en soutenant les associations et en favorisant la formation des élus associatifs.**

Pour répondre au mieux aux attentes des populations, les actions engagées doivent associer les habitants ou leurs représentants.

Les associations, qui sont des interlocuteurs essentiels de la politique entreprise, doivent bénéficier de l'aide nécessaire à l'expression de leur participation.

**C.2. La prévention de la délinquance.** \_\_\_\_\_

Les difficultés d'emploi touchent particulièrement les jeunes. Elles les privent très souvent de la voie naturelle vers l'autonomie et l'insertion économique. Dès lors, les risques de dérives vers la délinquance ou la toxicomanie sont à craindre. Comme en matière d'action sociale, des dispositifs et des actions de prévention sont assurées sur les quartiers. Plusieurs communes ont créé leur Conseil Communal de Prévention de la Délinquance qui réunit les partenaires de la prévention et établit le programme d'actions. Parallèlement à la poursuite de ces actions, certaines mesures doivent être entreprises à l'échelle du District.

- *Volet Intercommunal.*

**C.2.1. Aide à des associations de lutte contre la toxicomanie, d'aide aux victimes et d'accueil des personnes en difficultés.**

L'association Le Relais (lutte contre la toxicomanie), l'AIAVI (aide aux victimes) interviennent aujourd'hui sur plusieurs communes du District. Une approche intercommunale sera étudiée. Un dispositif est encore à mettre en place pour offrir un accueil spécifique pour les personnes en difficultés.

*Programmes communaux.*

**C.2.2. Programmes d'actions des CCPD.**

La Prévention de la Délinquance est désormais intégrée au Contrat de Ville. Cette politique sera toujours élaborée par les Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance : Audincourt, Montbéliard, Bavans, Bethoncourt, Etupes, Valentigney, Mandeure, Hérimoncourt. Une mise en cohérence des réflexions et des initiatives sera recherchée à l'échelle intercommunale.

## D. LA CULTURE

- *Volet intercommunal.*

**D.1.1. Mettre en oeuvre un programme d'actions culturelles au service du désenclavement et d'une meilleure connaissance des programmes d'habitat social. Promouvoir une collaboration des équipements culturels, des structures de proximité et des amateurs sur le thème de l'identité et de la mémoire des quartiers et de leurs habitants.**

La culture peut être un véritable outil de lutte contre les exclusions. L'ambition du volet culturel est de retrouver la mémoire des hommes et des lieux, de faire parler à travers le prisme du langage artistique tous ceux qui vivent ou ont vécu cette ville, d'émettre un AUTRE discours sur les quartiers d'habitat social. La mise en oeuvre de ce volet culturel doit s'appuyer sur une collaboration étroite entre équipements culturels de niveau districte ou régional, et structures présentes sur les quartiers, capables d'associer et de mobiliser les habitants.

## E. L'INTEGRATION DES POPULATION ISSUES DE L'IMMIGRATION.

Les populations issues de l'immigration font le plus souvent partie des populations les plus en difficulté. Leur bonne insertion dans la société exigent de leur part des efforts importants que la collectivité doit les aider à accomplir. Cette Charte marque l'engagement des différents partenaires dans cette voie. Toutes les actions présentées ici ne sont pas spécifiques aux populations issues de l'immigration. Certaines figurent déjà dans les programmes d'actions des thèmes précédents.

Les différents articles sont développés dans la Charte pour l'Intégration.

**E.1. La petite enfance**

**E.2. Le logement et l'habitat**

**E.3. L'emploi et la formation professionnelle.**

**E.4. La vie associative et culturelle**

**E.5. Les populations considérées comme prioritaires.**

**E.6. Les dispositions complémentaires.**

**E.7. L'application de la Charte.**



## F. L'ANIMATION-SUIVI ET LES ETUDES

### F.1. Le suivi, la coordination et l'évaluation du Contrat de Ville —

- *Volet intercommunal.*

#### F.1.1. Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale du Contrat de Ville.

Suivi de la programmation des actions du Contrat de Ville. Pilotage du Volet Intercommunal. Animation des groupes de travail thématiques qui suivent les procédures induites par le Contrat de Ville : POPS, PLIE... Cette animation est faite avec l'appui de personnes qualifiées. Pilotage et mise en oeuvre de l'évaluation de la politique de la ville.

#### F.1.2. Evaluation du Contrat de Ville

Mobilisation de structures ressources ou de personnes qualifiées pour suivre des indicateurs et effectuer des évaluations des actions entreprises. Communication en cours de procédure sur les opérations réalisées.

- *Quartiers sensibles.*

#### F.1.3. Maîtrises d'Oeuvre Urbaines et Sociales Communales.

Suivi, évaluation et mise en oeuvre des programmes d'actions communaux.

### F.2. Les études. \_\_\_\_\_

La Politique de la Ville doit s'intégrer dans une démarche globale de développement du territoire urbanisé. L'engagement d'opérations d'aménagement d'espaces publics ou de programmes d'actions ne peut se faire sans une réflexion préalable qui fasse apparaître les carences de la situation actuelle et les besoins et attentes des populations.

## **UN CADRE DE TRAVAIL POUR LES CINQ ANS A VENIR**

**Un Contrat Cadre définissant les règles du jeu.**

**Le Contrat de Ville établit les principes de l'action pour cinq ans et définit les règles du jeu qui permettront de mobiliser au mieux les compétences et ressources des différents partenaires.**

**Il s'agit donc d'un Contrat Cadre.**

L'exécution du Plan d'Action se fait par une programmation annuelle sur laquelle se négocie le partenariat financier.

## La programmation annuelle

**Le Contrat de Ville est un document quinquennal. La programmation annuelle correspond à la logique budgétaire de tous les partenaires et constitue le grand exercice de concertation préalable au lancement des actions.**

Elle se préparera à deux niveaux :

- au niveau des communes pour les programmes d'actions des quartiers sensibles, pour les interventions sur des zones d'habitat social particulières, ainsi qu'en matière de Prévention de la Délinquance.
- au niveau du District pour le volet intercommunal.

La synthèse et la mise en cohérence des programmations seront effectuées par le Chef de Projet chargé de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale Districale, validée par le Comité de Pilotage Districale, puis communiquée aux partenaires sollicités.

Les partenaires accorderont leurs participations financières, action par action, au vu du programme annuel prévisionnel, et après instruction par leurs services. Les Chefs de Projets seront associés à l'examen des actions.

Toutes les actions devront s'inscrire dans le cadre du Plan d'Action Quinquennal du Contrat de Ville. A partir de l'année 1995, la programmation annuelle prévue sur les quartiers devra s'appuyer sur un Protocole d'Accord affirmant la volonté des principaux partenaires à l'échéance du Contrat de Ville. Un cahier des charges de ces Protocoles d'Accord sera défini.

En raison des délais impartis, l'année 1994 fera l'objet d'une programmation exceptionnelle. Pour les années à venir, la procédure devra se conformer au Guide de la Programmation fourni en annexe.

## **Les procédures complémentaires au Contrat de Ville.**

**Certaines procédures particulières sont nécessaires à une meilleure mise en œuvre des actions. Elle feront l'objet de documents spécifiques signés par les partenaires afin de décrire avec une plus grande précision les mesures envisagées et les responsabilités de chacun. Ces documents seront annexés au Contrat de Ville par voie d'avenant.**

Il s'agit de :

### **- *Le Protocole d'Occupation du Patrimoine Social (POPS).***

Il s'agit d'un ensemble de mesures destinées à améliorer la satisfaction de la demande en logement et les conditions du peuplement dans le parc social à l'échelle de l'agglomération. Il a fait l'objet d'une étude et d'une concertation particulière lors de la préparation du Contrat de Ville. Les quatre mesures retenues par les partenaires figurent au Plan d'Action.

### **- *Le Programme Local de l'Habitat (PLH).***

La production ou réhabilitation de logements et la programmation des crédits de l'Etat dans ce domaine sont des éléments importants de la politique de développement social et urbain. Il est donc prévu qu'ils fassent l'objet d'une étude complète qui se déroulera durant l'année 1994. La convention programmatique conclue au terme de cette étude entre l'Etat et les collectivités constituera le volet logement du Contrat de Ville. Les engagements de l'Etat pour l'année 1994 sont définis par la programmation triennale 94/96.

**- *Le Programme Local pour l'Insertion par l'Economique (PLIE).***

Cette procédure vise à améliorer l'efficacité des mesures et des dispositifs en faveur du retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés. Le Volet Emploi-Formation-Insertion du Contrat de Ville réunit les initiatives prévues pour les cinq prochaines années et affirme la nécessité de conclure un PLIE. L'élaboration de ce PLIE débutera après la signature du Contrat de Ville.

**- *La Charte pour l'Intégration.***

La spécificité du Pays de Montbéliard lui impose de prévoir des dispositifs favorisant l'intégration des populations issues de l'immigration. Ces dispositifs concernent les différents thèmes d'actions et ne sont pas toujours spécifiques. Néanmoins, ils seront mentionnés dans un document particulier qui fera l'objet d'une signature indépendante : la Charte pour l'Intégration. Ce choix vise à mettre en valeur la volonté politique des partenaires dans ce domaine.

## Les instances de décision et de suivi.

### *Le Comité de Pilotage Etat-DUPM du Contrat de Ville*

Il évalue le travail accompli, les résultats obtenus au vu des objectifs et des moyens mis en oeuvre. Il arrête la programmation annuelle définitive et fixe éventuellement de nouvelles orientations. Il est composé des partenaires signataires du Contrat de Ville. Il se réunit une fois par an.

Sa composition est :

- M. le Sous-Préfet de Montbéliard
- M. le Président du D.U.P.M.
- M. le Directeur de l'Agence d'Urbanisme
- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président du Conseil Général
- M. le Secrétaire Général aux Affaires Régionales
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement
- M. le Directeur de la D.D.A.S.S.
- M. le Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat
- M. le Chargé de mission pour la reconversion industrielle
- M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs, Direction des Actions de l'Etat, 4ème Bureau
- M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports
- M. l'Inspecteur d'Académie
- M. le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- Mme le Directeur Régional des Affaires Culturelles
- Mme la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes
- M. le Délégué Régional du FAS
- M. le Capitaine, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Montbéliard
- M. le Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central de Police de Montbéliard
- M. le Directeur du Centre d'Orientation et d'Action Educative
- M. le Procureur de la République
- M. le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Mme ou M. le Représentant des locataires
- M. le Maire de Montbéliard
- M. le Maire de Bethoncourt
- M. le Maire d'Audincourt
- M. le Maire de Valentigney
- M. le Maire de Grand-Charmont
- M. le Maire d'Etupes
- M. le Maire de Bavans
- M. le Maire de Mandeuve
- M. le Maire d'Hérimoncourt
- M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
- M. le Directeur de la SAFC
- M. le Directeur de l'UFC
- M. le Directeur de l'Office Public Départemental d'HLM
- M. le Directeur du CRL

### ***Le Comité Technique***

Il réunit les services de l'Etat et du District chargés du Contrat de Ville pour préparer les réunions du Comité de Pilotage Etat/DUPM.

### ***La Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale Districale***

Le Chef de Projet du District doit assurer l'animation et le suivi global du Contrat de Ville. A ce titre, il effectue la synthèse des programmations et informe l'ensemble des partenaires de l'avancement des travaux. Il réunit une ou deux fois par an des groupes de travail thématiques pour suivre le déroulement des actions. Il anime le dispositif d'évaluation du Contrat de Ville.

Il est plus particulièrement chargé de la mise en oeuvre du Volet Intercommunal.

### ***Les structures ressources***

Le Contrat de Ville aborde de nombreux domaines de compétences. Il est souhaitable que des structures ressources puissent animer le partenariat et faire valoir leur expérience. Il s'agit de personnes qualifiées ou d'organismes compétents chargés d'animer et d'évaluer les politiques mises en oeuvre.

### ***Pour la programmation annuelle et le suivi des programmes d'actions communaux***

Il revient à chaque commune de choisir le Chef de Projet qui assurera la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale des actions Contrat de Ville sur son territoire. Il est souhaitable que des Commissions Communales présidées par le Maire réunissent à l'échelle du quartier ou de la commune les représentants des différents partenaires pour la préparation et le suivi des programmes d'actions.

## LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

*L'Etat, représenté par Monsieur J.L. Dufeigneux, Préfet de la Région Franche-Comté, Préfet du Doubs, s'engage à :*

- réserver pour le Contrat de Ville du Pays de Montbéliard pour la période 1994-1998 une enveloppe de crédits de 15.95 millions de francs (hors crédits logement).
  
- réserver pour le Contrat de Ville du Pays de Montbéliard pour la période 1994-1998 une enveloppe de crédits de 24,5 millions de francs au titre du financement du logement. La contractualisation de ces crédits sera effective à la signature du Programme Local de l'Habitat.

Ces crédits pourront être sollicités par les Maîtres d'Ouvrages pour le financement des actions suivantes :

- réhabilitation de logements.
- études.
  
- à mobiliser pour 1994 dans le cadre du Plan de relance une aide de 7.400.000 F affectés à des opérations d'aménagements extérieurs ou la réalisation d'équipements de proximité sur les quartiers contractualisés, sous réserve de la production des dossiers de demande de subvention dans les délais impartis.

*le District Urbain du Pays de Montbéliard, représenté par son Président Monsieur L. Souvet, s'engage à :*

- réserver pour le Contrat de Ville du Pays de Montbéliard pour la période 1994-1998 la dotation spécifique «Politique Urbaine - Habitat» prélevée sur la dotation annuelle du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle allouée au DUPM et abondée par ce dernier à la même hauteur, soit pour l'année 1994 un total de 9 millions de francs.



*le Conseil Général, représenté par Mr Gruillot, Président du Conseil Général, s'engage en tant que partenaire associé à :*

- **une contribution déterminée selon ses propres lignes et critères d'intervention et dans la limite des possibilités financières découlant de l'annualité budgétaire.**

*les communes du District, représentées par leurs Maires, s'engagent à :*

- **conduire la réflexion et la programmation des actions concernant leur territoire.**
- **participer au financement du Programme d'Actions qu'elles ont élaboré.**

*le Fonds d'Action Sociale représenté par Mr Alain JUND, Délégué Régional, s'engage plus particulièrement autour des objectifs définis par la Charte pour l'Intégration à :*

- **poursuivre son engagement financier sur le Pays de Montbéliard à travers une réelle prise en compte de l'intégration des immigrés dans le présent contrat.**

*la Caisse d'Allocations Familiales du Pays de Montbéliard représentée par son Président, s'engage :*

- **en fonction de ses champs de compétence en matière d'action sociale et après décision de son Conseil d'Administration, à soutenir les actions présentées.**

*la Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son Directeur Régional Monsieur IBANEZ, s'engage à :*

- **financer par des prêts pour Projets Urbains, dans la limite de la programmation nationale et à la demande des collectivités locales les équipements relevant du Contrat de Ville. L'assentiment du Préfet sera sollicité avant la mise en place de ces prêts.**

*la Société Anonyme de Franche Comté,*

*l'Union de Franche Comté,*

*et l'Office Public Départemental d'HLM,*

*s'engagent, dans le cadre de leurs compétences et de leurs moyens à :*

- **participer aux actions relatives à l'offre et l'accès au logement mentionnées dans le Plan d'Action Quinquennal et, à ce titre, à apporter leur soutien à l'élaboration et la mise en oeuvre du Protocole d'Occupation du Patrimoine Social.**
- **participer aux actions relatives à l'insertion par l'économique mentionnées dans le Plan d'Action Quinquennal et, à ce titre, à apporter leur soutien à l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan Local pour l'Insertion par l'Economique.**

*le Comité Régional du Logement, s'engage à :*

- **mobiliser des concours financiers issus du versement de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) ou 1 % logement.**

**Ces engagements, outre le fait qu'ils doivent s'inscrire dans la réglementation en vigueur pour l'utilisation de ces fonds, devront correspondre à une réponse habitat en adéquation avec les besoins exprimés par les entreprises et ouvriront droit à l'obtention de contreparties, sous forme de réservations de logements au profit de leurs salariés dans les programmes de réhabilitation et de construction envisagés par ce Plan d'Action Quinquennal.**

Monsieur le Préfet de la Région de Franche-Comté  
Préfet du Doubs,

Monsieur le Président du District Urbain  
du Pays de Montbéliard,

**Jean-Louis DUFEIGNEUX.**

**Louis SOUVET.**

Monsieur le Président du Conseil Général  
du Doubs,

**Georges GRUILLOT.**

Monsieur le Directeur Régional  
de la Caisse des Dépôts et Consignations,

**Ricardo IBANEZ.**

Monsieur le Délégué Régional  
du Fonds d'Action Sociale,

**Alain JUND.**

Monsieur le Président  
de la Caisse d'Allocations Familiales,

**Jean PERROT.**

Monsieur le Président  
de la Société Anonyme de Franche-Comté,

**Dominique CHALOPIN.**

Monsieur le Président  
de l'Office Public Départemental d'HLM,

**Marc PETREMENT.**

Monsieur le Président  
de l'Union de Franche-Comté,

**Roland DAUBIER.**

Monsieur le Président  
du Comité Régional du Logement,

**Roger DONZE.**



Monsieur le Maire de la commune  
d'ALLENJOIE,

**Robert GALLET.**

Monsieur le Maire de la commune  
d'ARBOUANS,

**Daniel JACQUET.**

Monsieur le Maire de la commune  
d'AUDINCOURT,

**Serge PAGANELLI.**

Monsieur le Maire de la commune  
de BADEVEL,

**Serge BACON.**

Monsieur le Maire de la commune  
de BART,

**Jean ROCFORT.**

Monsieur le Maire de la commune  
de BAVANS,

**Bernard PAGNOT.**

Monsieur le Maire de la commune  
de BETHONCOURT,

**Jean-Pierre LEHEC.**

Monsieur le Maire de la commune  
de BROGNARD,

**Jean BESANCON.**

Monsieur le Maire de la commune  
de COURCELLES-LES-MONTBÉLIARD,

**Roger MOUCHET.**

Monsieur le Maire de la commune  
de DAMBENOIS,

**Claude DONZE.**

Monsieur le Maire de la commune  
de DAMPIERRE-LES-BOIS,

**André OVERNOY.**

Monsieur le Maire de la commune  
de DASLE,

**Marcel BEAUSEIGNEUR.**

Monsieur le Député-Maire de la commune  
d'ETUPES,

**Jean GENEY.**

Monsieur le Maire de la commune  
d'EXINCOURT,

**Jean CUYNET.**

Monsieur le Maire de la commune  
de FESCHES-LE-CHATEL,

**Jacques COINTET.**

Monsieur le Maire de la commune  
de GRAND-CHARMONT,

**Daniel JEANNEY.**

Monsieur le Maire de la commune  
d'HÉRIMONCOURT,

**Jean-Louis DESROCHES.**

Monsieur le Maire de la commune  
de MANDEURE,

**Joseph TYRODE.**

Monsieur le Sénateur-Maire de la commune  
de MONTBÉLIARD,

**Louis SOUVET.**

Monsieur le Maire de la commune  
de NOMMAY,

**Claude BEURTHÉRET.**

Monsieur le Maire de la commune  
de SAINTE-SUZANNE,

**Pierre MAURY.**

Madame le Maire de la commune  
de SELONCOURT,

**Irène THARIN.**

Monsieur le Maire de la commune  
de SOCHAUX,

**Libéro CENCIG.**

Monsieur le Maire de la commune  
de TAILLECOURT,

**Jacques POURTIER.**

Monsieur le Maire de la commune  
de VALENTIGNEY,

**Georges MASSACRIER.**

Monsieur le Maire de la commune  
de VANDONCOURT,

**Jacques REDOUTEY.**

Monsieur le Maire de la commune  
de VIEUX-CHARMONT,

**Gilbert GAUTHIER.**

Monsieur le Maire de la commune  
de VOUJEAUCOURT,

**Jean BOURDENET.**

**ANNEXE 1**

***GUIDE DE LA  
PROGRAMMATION  
ANNUELLE***



### **Trois principes :**

- 1. Le Contrat de Ville est la procédure unique pour l'ensemble du District.** Le Comité de Pilotage Etat/DUPM devra arrêter une programmation globale afin de s'assurer que les règles établies à la signature du Contrat de Ville sont respectées.
- 2. L'exercice de préparation de la programmation annuelle se fera toujours à l'échelle du quartier ou de la commune sous l'autorité du Maire.** Cette approche reste la meilleure pour animer la concertation entre les partenaires et pour concevoir des programmes d'action cohérents et efficaces.
- 3. Le partenariat financier** ne pourra être arrêté que par une négociation sur chaque action, après présentation de dossiers individuels de demandes de financement.

*Les trois remarques précédentes montrent que la programmation annuelle est un exercice complexe qui exige une organisation précise.*

### **Deux objectifs :**

1. Une homogénéisation des documents de présentation des actions est souhaitable afin d'en favoriser la lecture et la synthèse.
2. Un accord des partenaires sur les étapes et les échéances de la programmation doit être défini afin d'en raccourcir la durée et d'obtenir le plus tôt possible la programmation annuelle définitive.

## LES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION

### Présentation des actions :

- **la Fiche Action** : c'est une fiche de renseignements qui réunit sur une page les principales informations. Un modèle définitif sera diffusé après accord des services de l'Etat.  
Les informations suivantes devront être fournies :

- Commune (ou intercommunal)
- Thème (conformément à la nomenclature du Plan d'Action Quinquennal )
- Localisation (Quartier sensible, hors quartier sensible ou communes concernées pour le volet intercommunal )
- Intitulé de l'action
- Objectif
- Descriptif de l'action et du mode d'intervention
- Maître d'Ouvrage
- Maître d'Oeuvre
- Public concerné
- Indicateurs de résultat
- Date de démarrage de l'action et durée.
- Suite d'opération ou opération nouvelle
- Coût prévisionnel avec les principaux postes de dépenses
- Plan de Financement
- Date de la demande

- **le Dossier de demande de subvention** : la Fiche Action en page de couverture, puis sont jointes les pièces complémentaires (rédactionnel, photo, plan, revue de presse...).

### **Présentation de la programmation (communale ou intercommunale) :**

- **une Déclaration d'intention** : il s'agit d'un texte exprimant la volonté politique et les principes d'actions sur la zone considérée.
- **un Plan** : une présentation spatiale des projets d'intervention.
- **un tableau financier récapitulatif** des actions classées par thèmes d'actions et par partenaires sollicités.
- **les fiches actions.**
- **le bilan intermédiaire** : information sur l'état d'avancement des actions retenues lors de la programmation précédente.

### **Présentation de la programmation globale Contrat de Ville.**

Elle est la synthèse des programmations communales sur le même modèle avec des analyses transversales selon deux axes :

- par principes d'intervention (quartiers sensibles, hors quartiers sensibles, intercommunal),
- par thèmes d'actions,
- par partenaire sollicité.

## LE DEROULEMENT DE LA PROGRAMMATION

### Les Etapes de la programmation

- 1** **Présentation par le Chef de Projet de la Programmation Annuelle Prévisionnelle en Commission Communale (ou Intercommunale) Partenariale** 1er Octobre  
  
Modifications/Compléments
- 2** **Validation par la Commission Communale (ou Intercommunale) Partenariale du Programme Annuel Prévisionnel (1 fiche descriptive par Action) et envoi au District** 15 Novembre  
  
Synthèse par le Chef de Projet Distrial pour Programme Annuel Distrial (compilation des fiches Actions, Récapitulatif, Analyse par thème et par partenaires sollicités).
- 3** **Envoi à tous les partenaires du Programme Annuel Prévisionnel** 1er Janvier  
  
Instruction des dossiers
- 4** **Avis des partenaires financiers** 1er Mars  
  
Eventuels réajustements des Programmes Annuels
- 5** **Validation en Comité de Pilotage Etat-DUPM du Programme Annuel Distrial Définitif.** 31 Mars

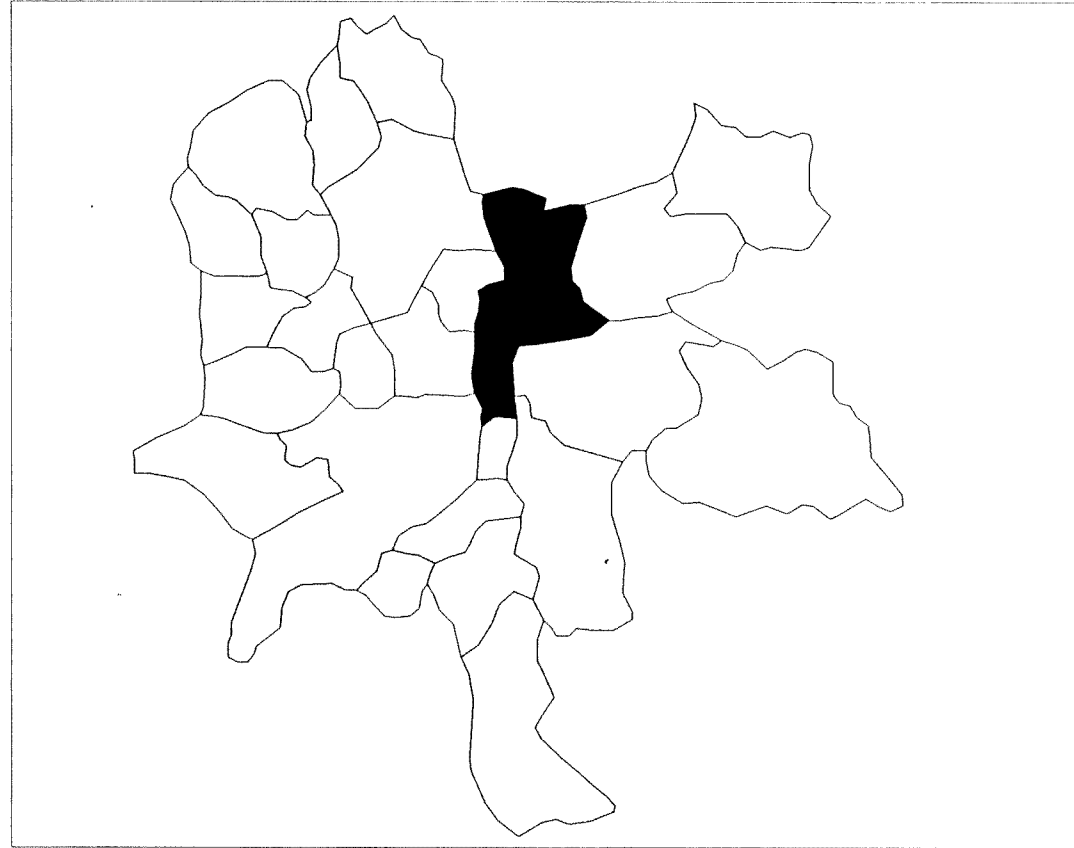
Ce calendrier sera effectif à partir de la programmation 1995.

## **ANNEXE 2**

### ***QUARTIERS SENSIBLES***

#### ***LES ENJEUX***

# AUDINCOURT



A detailed black and white map of Audincourt, France, showing various districts and landmarks. The map includes labels for 'Usine Peugeot', 'Zone Industrielle d'Étupes', 'Taillecourt', 'Centre Ville', 'Champs Montants', 'Courbet Pergaud', 'Les Forges - Perlinski', 'A Valentigney', and 'Seloncourt'. A thick black line with cross markers delineates the city's boundaries. A large white box with a black border is centered on the map, containing the title 'AUDINCOURT CONTRAT DE VILLE' and 'QUARTIERS PRIORITAIRES'.

# AUDINCOURT CONTRAT DE VILLE

QUARTIERS PRIORITAIRES

LES FORGES - PERLINSKI

CENTRE VILLE

COURBET PERGAUD

CHAMPS MONTANTS

A VALENTIGNEY

SELONCOURT

## AMENAGEMENT URBAIN

Un plan d'aménagement urbain pour l'ensemble de la ville est en cours d'élaboration par l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard.

Ce plan proposera plusieurs axes d'intervention :

- \* le renforcement de la lisibilité de la structure urbaine
  - par le marquage des portes du centre ville et l'affirmation des entrées de ville
  - par une hiérarchisation des voies
- \* la requalification des espaces urbains par la restructuration et la création d'espaces publics
- \* la restructuration du tissu bâti existant (centre, quartier de la gare, site des Forges, anciennes usines Japy)
- \* l'aménagement de sites en développement.



- D'ores et déjà quelques actions d'aménagement urbain sont à envisager :
  - Réalisation de la RN 437 pour le développement du pôle Plasturgie d'AUDINCOURT et plus immédiatement pour la sauvegarde des emplois sur le sud du DUPM.
  - Désenclavement de l'usine ECIA et aménagement des accès, en toute urgence.
  - Mise en valeur des berges du Doubs sur deux tronçons (Perlinski, Forges et châteaux Peugeot, Pont de gland).
  - Acquisition foncière et aménagement du site de la gare et de l'ensemble de la ligne ferroviaire.
  - Traitement des entrées de ville
  - Aménagement des accès à l'église du Sacré Cœur.
  
- **Actions d'aménagement du territoire**

La commune d'AUDINCOURT souhaite une répartition plus harmonieuse des zones d'activités districales sur le DUPM et le renforcement des commerces du centre-ville et des quartiers.

Elle est prête à envisager une districalisation des zones de la Naille et de la gare dans le cadre d'une meilleure application du schéma d'aménagement urbain Audincourt-Montbéliard.

## EQUIPEMENTS

- Création d'un centre d'éveil de l'enfant par les arts et la bande dessinée sur le site du château Peugeot et à vocation spatiale de l'aire urbaine.
- Implantation d'une Maison de la Nature et de l'Environnement dont l'embryon existe déjà avec "eau et nature".

## POLITIQUE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE L'INSERTION

La ville d'AUDINCOURT souhaite que ces problèmes soient abordés à l'échelle du District voire du Bassin d'Emploi en liaison permanente avec la commune et maîtrise d'ouvrage communale en matière d'insertion et de prévention.

La commune demande un accroissement des moyens humains pour la politique de prévention et d'animation ainsi qu'un renforcement des forces de police sous la forme "d'ilotage".

La commune demande le maintien des zones d'éducation prioritaires et une augmentation des moyens attribués à ces zones.

La commune demande une nette amélioration du partenariat avec l'Education Nationale en vue de chercher les meilleures solutions de lutte contre les retards scolaires.

La commune propose un développement des postes d'insertion dans le domaine de l'environnement et des actions sociales et le maintien des aides aux structures d'insertion (associations et entreprises intermédiaires).

## POLITIQUE DU LOGEMENT

La commune demande à ce que le PLH ait des effets plus concrets sur la ville d'AUDINCOURT et permette le développement de l'accession (neuf) du collectif, la réhabilitation du bâti ancien (OPAH) et favorise une politique foncière municipale.

Il est besoin de construire 40 à 50 logements neufs par année surtout sur le centre-ville.

La commune souhaite pouvoir offrir sur son territoire des logements pour étudiants et pour personnes âgées (type foyer logement).

La politique de "peuplement" doit constituer l'une des priorités des prochaines années.

## POLITIQUE CULTURELLE

Il s'agit pour la commune de confirmer les acquis de sa politique culturelle et notamment de développer le partenariat à propos des principaux événements culturels (fête de la Bande Dessinée, Rencontres et Racines, Maison de l'éveil par les Arts) et de développer les différents volets d'une politique culturelle populaire (lecture, musique, arts plastiques...).

Il y aura lieu en toute urgence que l'Etat, les autres collectivités (département-DUPM) s'engagent dans une opération de sauvegarde du cinéma "le Lumina" et la construction à terme d'une salle polyvalente.

## POLITIQUE DES QUARTIERS

La commune demande à ce qu'il y ait une continuité des actions engagées dans les quartiers ayant fait l'objet d'une procédure dans le précédent Contrat de Plan.

### - Quartier des Champs Montants

Le quartier des Champs Montants a disposé d'une procédure DSQ depuis 1989. Le DSQ a permis d'installer de nouveaux équipements sur le quartier (local jeunes, vestiaires, équipements socio-culturels, locaux Francas, terrain de football), d'engager la réhabilitation des logements et de mettre en place un dispositif d'animation de vie associative (animation, Centre de Ressources...).

La ville demande, en toute priorité, à ce que le Contrat de Ville puisse prendre en compte le fonctionnement des nouveaux équipements mis en place ainsi que le coût du dispositif d'animation (postes d'animateurs, d'éducateurs, fonctionnement du Centre de Ressources, aide aux associations socio-culturelles, soutien scolaire...).

Enfin le Contrat de Ville devra aider à mettre en place des actions spécifiques pour la population des enfants de 11 à 15 ans.

La ville demande à ce que le prochain Contrat de Ville permette de compléter le programme d'équipements engagé et notamment :

- 1/ Le programme de réhabilitation des logements et notamment le traitement du secteur de la Combe es Breux devront être terminés dans les premières années du Plan.
- 2/ la mise en place d'un commerce sur le quartier.
- 3/ l'aménagement d'une zone verte entre le collège de SELONCOURT et le quartier.
- 4/ la démolition des écoles préfabriquées.

#### - Quartier Courbet Pergaud

Le quartier Courbet Pergaud a bénéficié depuis d'une procédure de quartier sensible qui a permis de :

- réhabiliter les logements
- réaménager les espaces extérieurs
- mettre en place un dispositif d'animation sociale

Le prochain Contrat de Ville devra permettre :

- 1/ de maintenir le dispositif d'animation sociale :
  - ° poste d'animation
  - ° fonctionnement de l'association
  - ° fonctionnement des locaux
- 2/ de réhabiliter et commercialiser la Tour Courbet en programme d'accession.
- 3/ d'aménager les terrains entre Courbet et Pergaud.
- 4/ d'engager l'aménagement des berges du Doubs.

#### - Quartier des Forges - Montanot

Extension des actions sociales engagées sur le Montanot à l'ensemble des quartiers des Forges pour éviter l'isolement du Montanot et homogénéiser le secteur.

## - Autres quartiers

La ville demande à ce que le Contrat de Ville permette d'intervenir sur le secteur des Forges n'ayant pas bénéficié de procédures de développement, notamment :

Quartiers	Actions à engager
- <i>rue des prés</i>	Réhabilitation des logements Aménagement des espaces extérieurs
- <i>rue Cuvier</i>	Réhabilitation des logements Aménagement des espaces extérieurs
- <i>Quartier Perlinski - Cusman - les Forges</i>	

La ville demande à ce que ce quartier bénéficie d'une procédure globale de développement précédée d'un diagnostic de fonctionnement social et urbain.

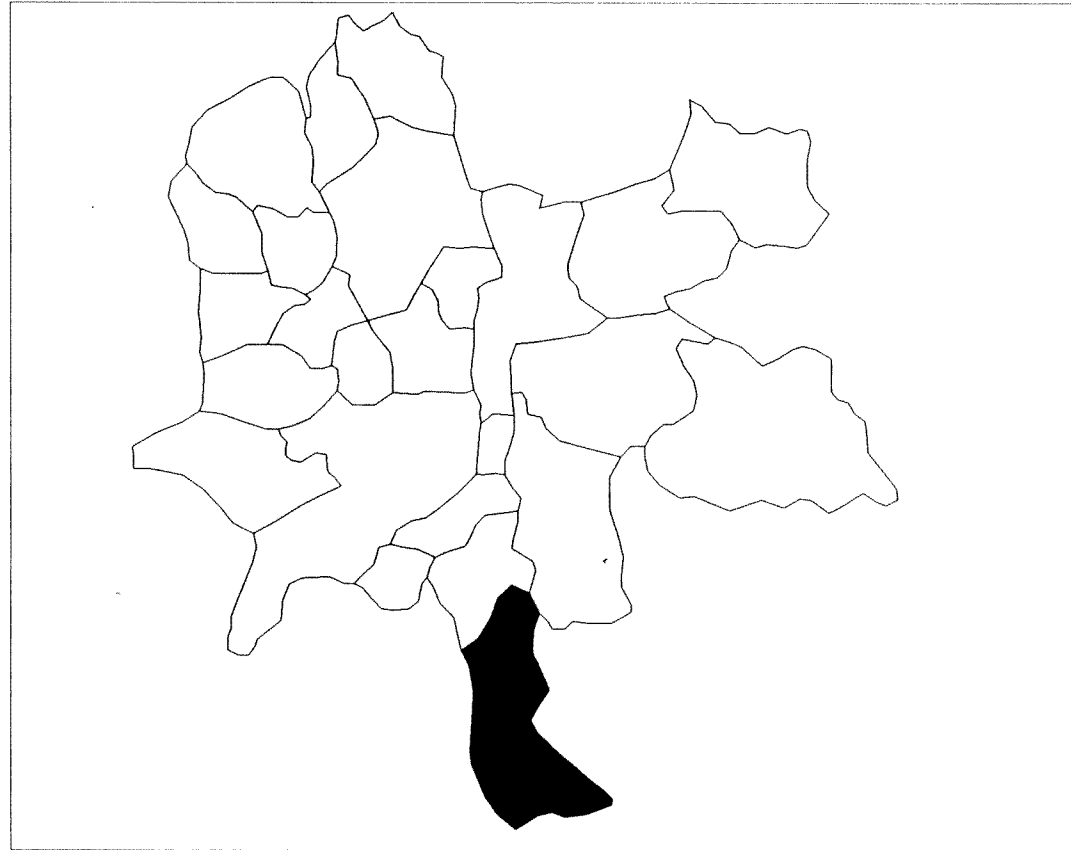
Plusieurs thèmes seront à étudier :

- réhabilitation des logements
- aménagement des espaces extérieurs
- installation de nouveaux équipements publics (salle polyvalente à construire, aires de jeux à implanter, école maternelle à construire)
- aménagement du carrefour des Forges

## MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE

La commune d'AUDINCOURT souhaite que l'équipe MOUS intervienne à l'échelle de la ville et que le Maire d'AUDINCOURT reste Maître d'Ouvrage de la MOUS.

# B AVANS



# VILLE DE BAVANS

## REPertoire DES RUES

acacias	D7	charbonnière	I5	japy (imp)	I2	prairie	E7
alouettes	N5	chardonnerets	N5	jardins	F5	présentevillers	G4
anémones	H4	clair-soleil	O5	jodry	I3	puits	G5
subépinas	H4	coquelicots	H4	lilache	H3	pommiers	D6
bellevue (imp)	G6	corps-franca	I4	lilas	G5	récompences	F6
berge	I7	cote	H5	mairie	H8	rosignols	LK5
bernard (imp)	H3	cuvier	H3	mésanges	O5	rouges-porges	M5
beucier (imp)	H2	dîme	H6	mont-bart	P5	richard (imp)	H3
bohly (imp)	H2	doube	J7	muguet	H4	sous-roches	L6
bois-joli	I5	étoile	H6	navion (imp)	I3	stade	I7
campanettes	I5	écoles	G6	parrot (imp)	H2	vielle-vie	I6
carroasse	H5	faurvettes	O5	pasteur	H3	vignes	LMN5
centrale (place)	H6	fleurs	G5	pergand	H3	veuciar	I3
cevisiers	EF6	grande-rue	HU16	parvenches	H4		
champerriet	J7	hugo	H3	penz	O4		
carrières	D56						
combe st-père	E56						

PRESENTEVILLERS

STAND DE TIR 50m

CIMETIERE

MAIRIE

GROUPE SCOLAIRE

PLACE CENTRALE

MONUMENT

ROYER CULTUREL

COMPLEXE SPORTIF

CHAPELLE

MAISON POUR TOUS

POSTE

GENDARMERIE

PLACE DES FETES

ECO

CENTRE COMMERCIAL

CHATEAU DU LORDAY

L'EMAILLERIE

AVIARIER

FOYER

corps-franc

FORET DU MONT-BART

GROUPE SCOLAIRE

MATERNELLE

MAISON POUR TOUS

POSTE

GENDARMERIE

PLACE DES FETES

ECO

CENTRE COMMERCIAL

CHATEAU DU LORDAY

L'EMAILLERIE

AVIARIER

FOYER

BAVANS

QUARTIER CHAMPERRIET



BART

ZONE DE LOISIRS

PARCOURS SPORTIF

FORT DU MONT-BART

GROUPE SCOLAIRE

MATERNELLE

CHATEAU DU LORDAY

L'EMAILLERIE

AVIARIER

FOYER



F. 200

## ORIENTATIONS DE LA VILLE DE BAVANS

En 1990, la ville de Bavans voyait le quartier Champerriet retenu au titre de la procédure de développement social et urbain : quartier sensible.

Une Charte de développement était donc élaborée et les objectifs principaux étaient définis comme suit :

- **recherche d'un équilibre social** : il s'agit principalement de combattre la logique de ghetto social et ethnique qui se développe depuis plusieurs années sur le quartier Champerriet
- **améliorer le cadre de vie** : c'est à dire engager une réhabilitation lourde sur le bâti (logements et espaces communs) et une requalification des espaces extérieurs
- **mettre en œuvre un véritable dispositif d'animation sociale et culturelle** sur le quartier Champerriet de manière concertée et coordonnée

Après quelques années de procédure, le bilan est mitigé. En effet, si la mise en œuvre d'un dispositif d'animation sociale et culturelle est aujourd'hui à maturité avec le développement suffisant de nombreuses activités répondant aux besoins des habitants (de la petite enfance au public adulte), les travaux sur le bâti et les espaces extérieurs par contre sont très peu avancés (un seul bâtiment sur les quatre prévus a été réhabilité, les travaux sur les espaces extérieurs ont débuté en septembre 93).

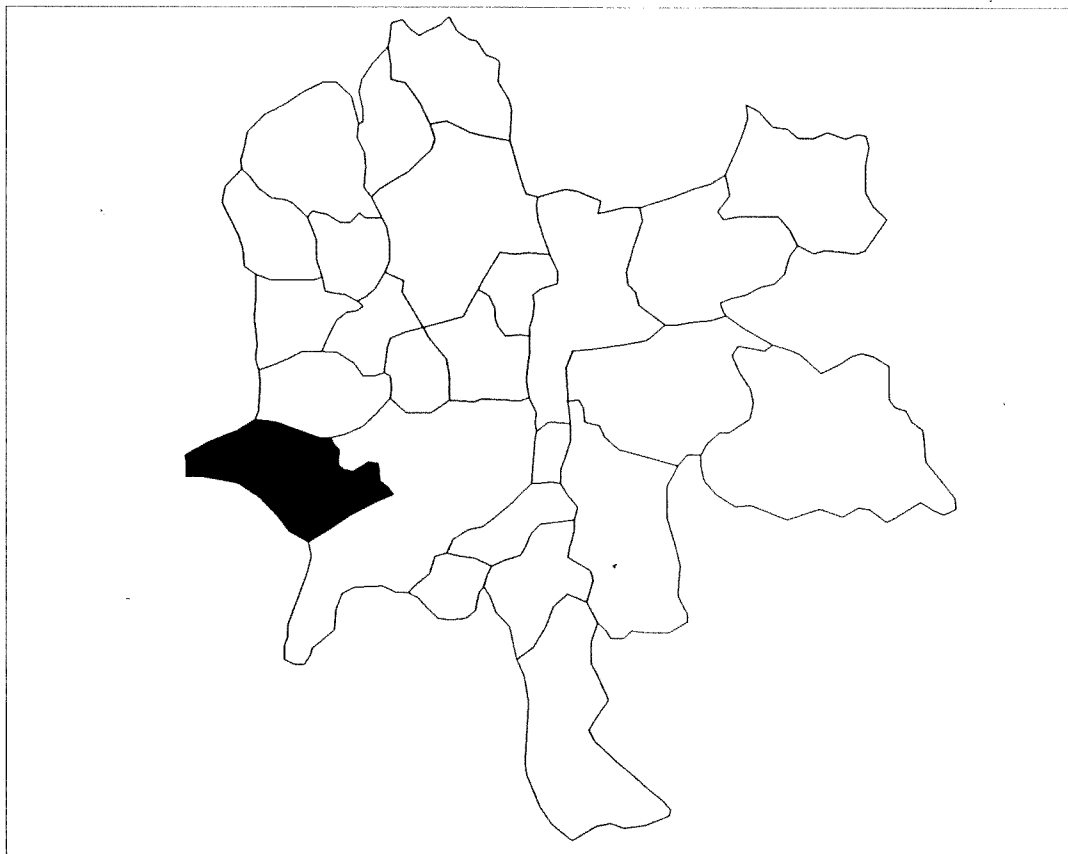
En outre, il se dessine aujourd'hui des enjeux de développement social et urbain non plus seulement à l'échelle du quartier mais de la ville, avec en particulier le second quartier d'habitat social, le quartier Bel Air.

La ville de Bavans avec l'ensemble des partenaires concernés, tient donc à présenter, au titre du Contrat de Ville du Pays de Montbéliard, un certain nombre d'actions d'aménagement urbain ou à dominante socio-culturelle. Il s'agit en particulier :

- de pérenniser les acquis de la procédure quartier sensible en termes d'animation sociale et culturelle
- de participer pleinement, au travers de thèmes spécifiques comme l'habitat, la prévention et l'insertion, à l'avenir du Pays de Montbéliard

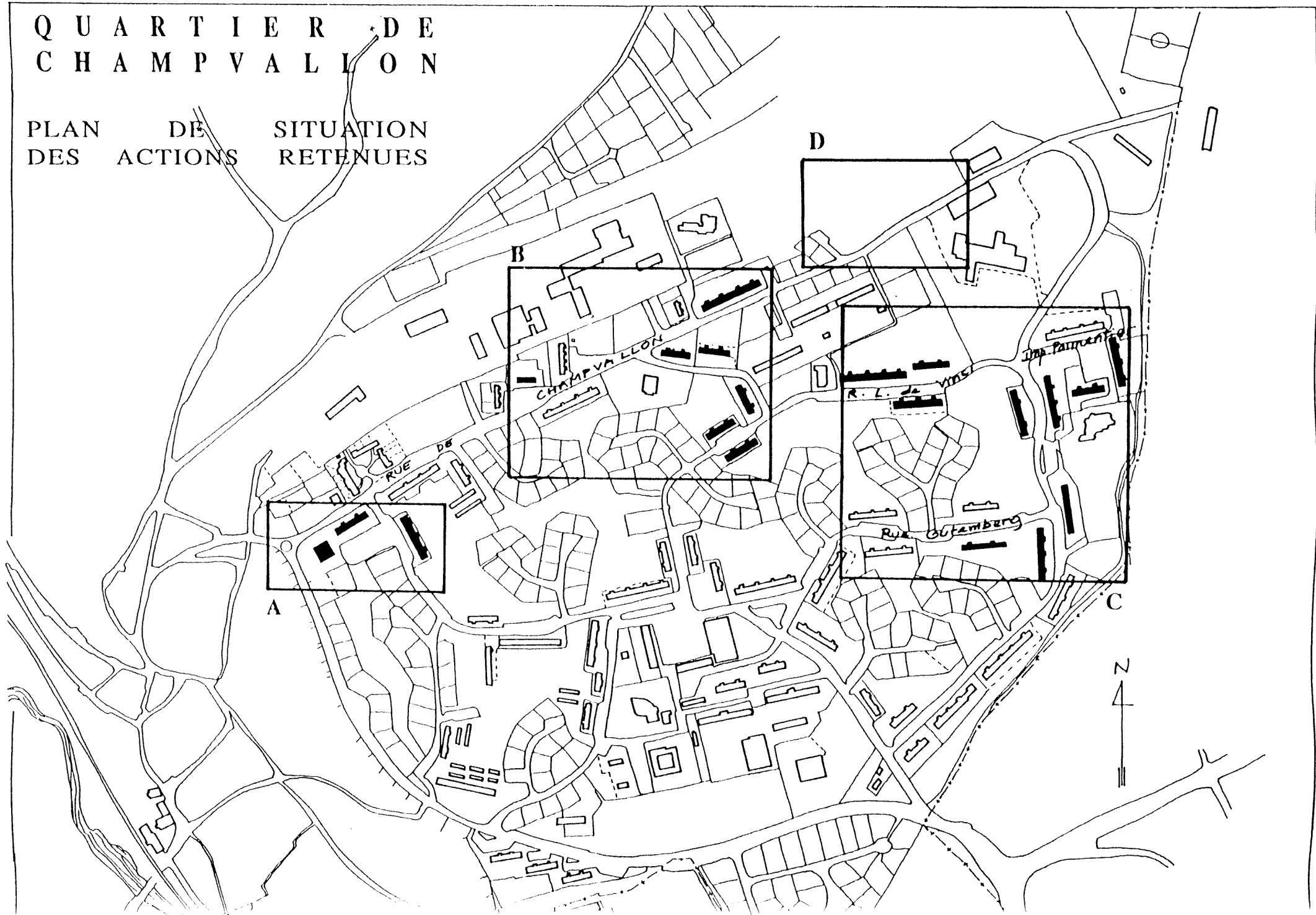


# BETHONCOURT



Q U A R T I E R D E  
C H A M P V A L L O N

PLAN DE SITUATION  
DES ACTIONS RETENUES



## **LES GRANDS ENJEUX DU QUARTIER DE CHAMPVALLON**

Le contrat de ville devra permettre à la commune de Bethoncourt de continuer, avec l'aide de ses différents partenaires, l'action engagée pendant les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> plans.

La Ville souhaite poursuivre les actions d'amélioration physique du cadre de vie (démolition, construction neuve, réhabilitation, aménagements d'espaces extérieurs...) et le développement de la vie sociale.

Pour la mise en oeuvre du premier point, un protocole d'accord a été signé avec la SAFC qui définit les grandes options d'aménagement pour la durée du 11<sup>ème</sup> plan.

Les actions proposées portent sur le bâti et les espaces extérieurs qui y sont liés.

Leur restructuration ou leur réhabilitation vise tout d'abord à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants mais tout autant à offrir aux habitants de la commune et de l'ensemble du Pays de Montbéliard une image positive de Champvallon.

Le développement de la vie sociale passe par le renforcement des actions en direction de la jeunesse, aussi bien sur le plan des loisirs, de l'insertion professionnelle que de la prévention.

La Ville va développer considérablement le service Prévention-Jeunesse pour offrir aux jeunes du quartier des activités diversifiées et de qualité en complémentarité avec les Francas qui accueillent les plus jeunes.

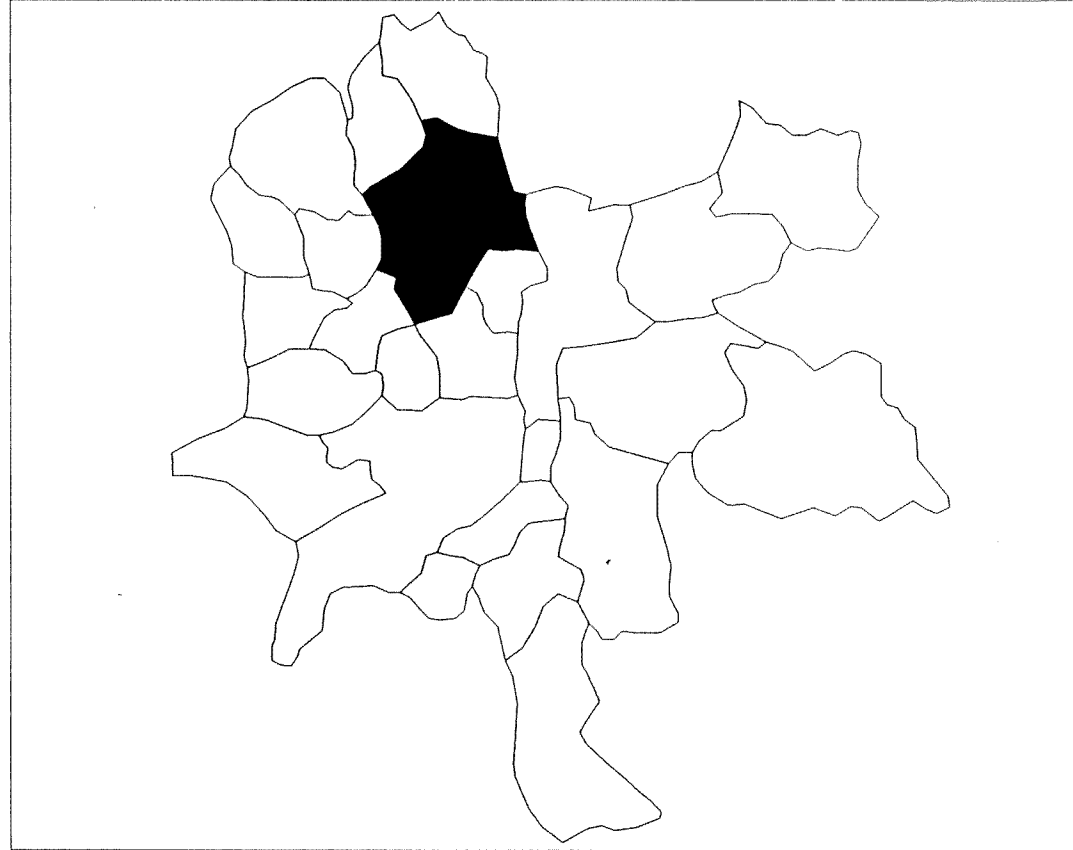
Dans le domaine de l'insertion, la Ville souhaite maintenir un dispositif cohérent sur toute la chaîne qui peut conduire à l'exclusion :

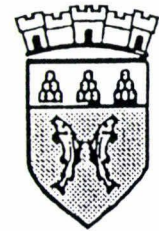
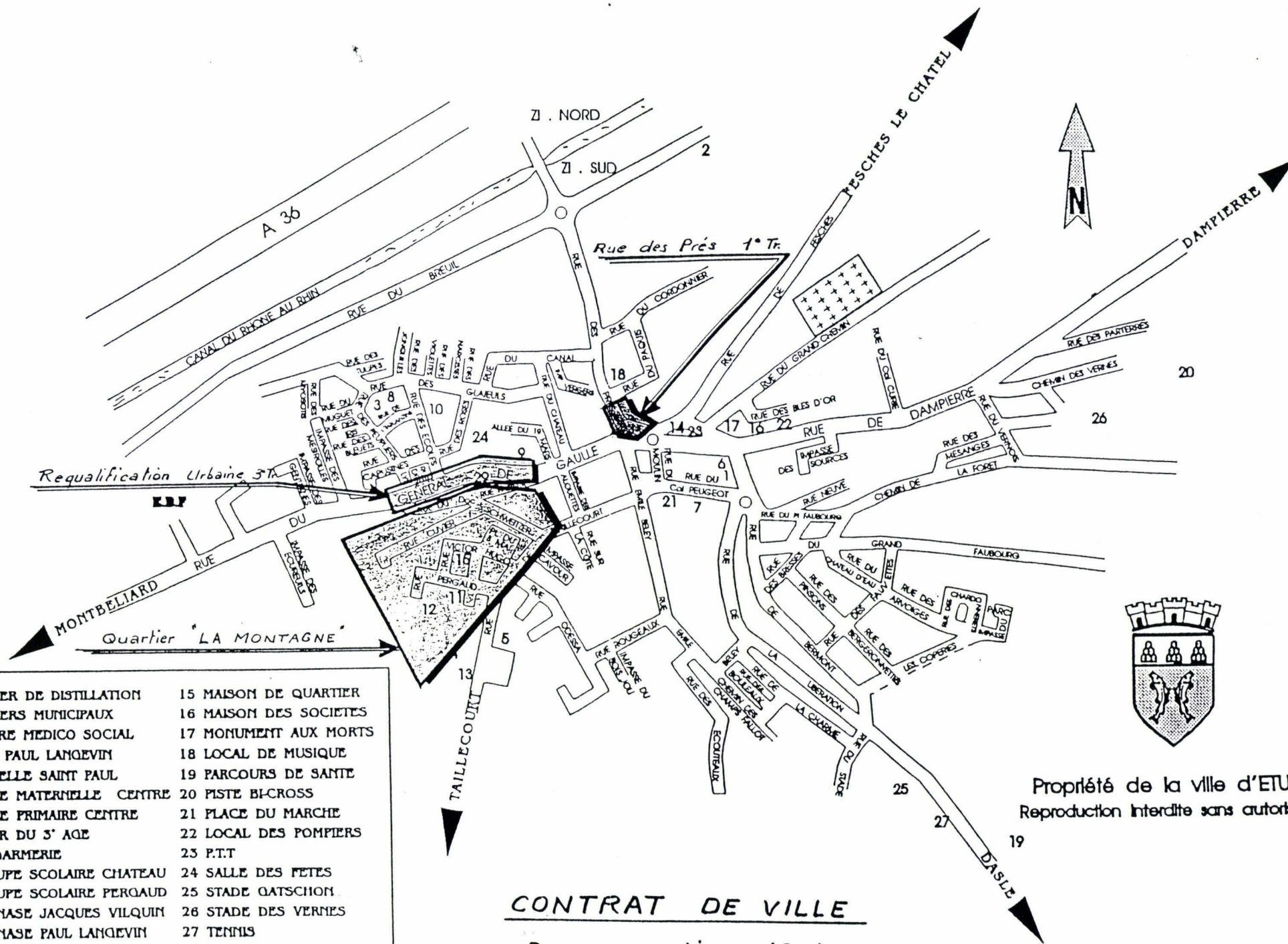
- maintien des actions de soutien scolaire au travers de l'association Taille Crayons pour lutter contre les situations d'échec des jeunes à la fin de leur scolarité,
- maintien du poste de Correspondant Emploi Formation pour l'accueil personnalisé des personnes en situation d'exclusion,
- création d'une antenne de l'association intermédiaire DEFI sur le quartier pour faciliter l'accès au travail des demandeurs d'emploi du quartier,
- maintien de l'Atelier Permanent de Recherche d'Emplois et de Solutions pour apporter un soutien logistique et une aide aux chômeurs, en complément de celle apportée par le Correspondant Emploi Formation.

Pour tout ce qui relève de la cohésion sociale du quartier, la Boutique Champvallon (C.C.A.P.) est confortée dans son rôle de coordination et d'animation des actions sociales, avec une attention particulière aux problèmes liés à l'intégration des populations d'origine étrangère, c'est pour cette raison que le maintien du poste d'Animatrice Relais est souhaité par la commune.

L'effort en direction de la petite enfance va être développé et structuré par la signature d'un contrat "Petite Enfance" avec la C.A.F.

# ETUPES





Propriété de la ville d'ETUPES  
Reproduction Interdite sans autorisation

- |                              |                        |
|------------------------------|------------------------|
| 1 ATELIER DE DISTILLATION    | 15 MAISON DE QUARTIER  |
| 2 ATELIERS MUNICIPAUX        | 16 MAISON DES SOCIÉTÉS |
| 3 CENTRE MEDICO SOCIAL       | 17 MONUMENT AUX MORTS  |
| 4 C.E.S PAUL LANDEVIN        | 18 LOCAL DE MUSIQUE    |
| 5 CHAPELLE SAINT PAUL        | 19 PARCOURS DE SANTE   |
| 6 ECOLE MATERNELLE CENTRE    | 20 PISTE BI-CROSS      |
| 7 ECOLE PRIMAIRE CENTRE      | 21 PLACE DU MARCHÉ     |
| 8 FOYER DU 3° AGE            | 22 LOCAL DES POMPIERS  |
| 9 GENDARMERIE                | 23 P.T.T               |
| 10 GROUPE SCOLAIRE CHATEAU   | 24 SALLE DES FETES     |
| 11 GROUPE SCOLAIRE PERGAUD   | 25 STADE GATSCHEW      |
| 12 GYMNASIUM JACQUES VILQUIN | 26 STADE DES VERNES    |
| 13 GYMNASIUM PAUL LANDEVIN   | 27 TENNIS              |
| 14 MAIRIE                    | 28 TEMPLE              |
|                              | 29 UNITE DE VIE        |

**CONTRAT DE VILLE**  
**Programmation 1994**



Direction des Services

Tél 81.99.61.11

Adjoint responsable

Bernard ASSOLARI

N/R : GB/PDP/94

Tél. 81 99 61 00 Fax 81 99 61 07

## CONTRAT DE VILLE DU DISTRICT URBAIN DU PAYS DE MONTBELIARD 1994 - 1998

### VILLE D'ETUPES PROGRAMMATION ANNUELLE 1994

#### DECLARATION D'INTENTION

Dans le cadre du contrat de plan 1989 - 1993, la ville d'Étupes a signé, le 20 Octobre 1990, une convention d'objectifs avec divers partenaires institutionnels, fixant le programme de Développement Social des Quartiers, portant sur le site de "La Montagne" à Étupes.

Le préambule de cette convention a défini les quatre principes concourant à la réussite de la politique que les partenaires se sont assignés :

- Revitaliser le quartier et l'intégrer au reste de la commune.
- Reconstituer un tissu social cohérent et équilibré.
- Améliorer le cadre de vie.
- Changer l'image de marque du quartier et de la Commune.

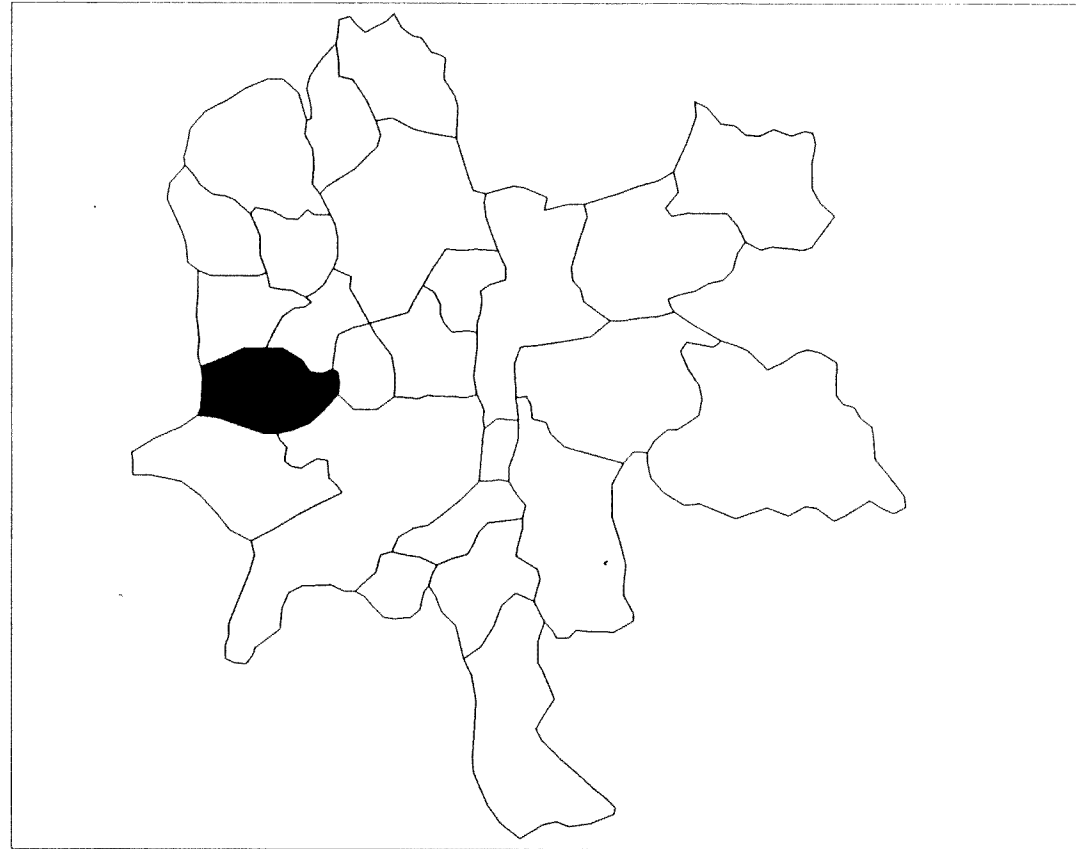
Alors qu'avec le Xe plan s'est achevée la politique des opérations de Développement Social des Quartiers, l'ensemble des objectifs n'a pu être terminé.

Les actions sociales, mises en oeuvre à l'initiative de la Municipalité dès la signature de la convention, demandent à être pérennisées tant elles sont nécessaires à la réalisation des buts poursuivis à court, moyen et long terme.

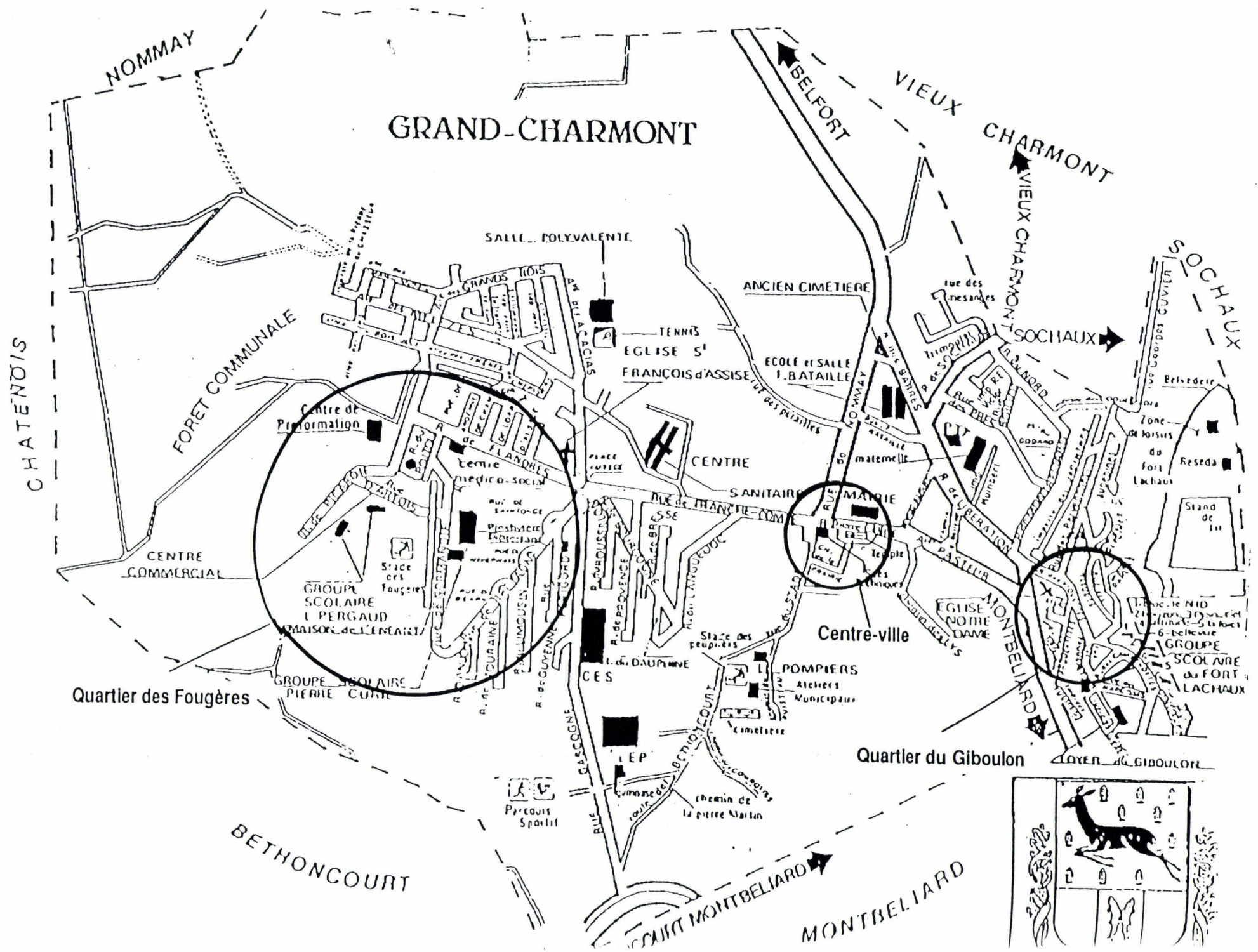
Les opérations urbanistiques et de requalification urbaine ont été engagées d'une part, en fonction des possibilités budgétaires de la ville et d'autre part, en accompagnement des programmes de réhabilitation des immeubles qui ont par contre pris beaucoup de retard.

Leurs poursuites sans retard s'avèrent indispensables si l'on veut faire adhérer et associer la population du quartier à la réussite de ce projet.

# GD-CHARMONT







NOMMAY

# GRAND-CHARMONT

BELFORT

VIEUX CHARMONT

CHATEAUNOIS

FORET COMMUNALE

SALLE POLYVALENTE

ANCIEN CIMETIERE

EGLISE ST FRANCOIS D'ASSISE

ECOLE DE SALLE F. BATAILLE

SOCHAUX

SOCHAUX

Centre de Formation

GRANDS MOIS

CENTRE

MARIE

CENTRE COMMERCIAL

GRUPE SCOLAIRE I PERGAUD MAISON des ENFANTS

Terme medico-social

Centre-ville

EGLISE NOTRE DAME

Quartier des Fougères

GRUPE SCOLAIRE PIERRE CURIE

LES

POMPIERS Ateliers Municipaux

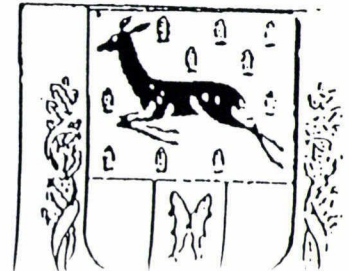
Quartier du Giboulon

BOYER du GIBOULON

BETHONCOURT

SAINT MONTBELIARD

MONTBELIARD



## LES ORIENTATIONS DE LA VILLE DE GRAND CHARMONT

La Charte de Développement Social et Urbain élaborée en 1990 affichait les objectifs principaux suivants :

- Restructurer les espaces centraux du quartier pour en faire un lieu d'identification et d'animation du quartier.
- Mettre en oeuvre un projet culturel et social pour la population des Fougères, concerté et coordonné.
- Répondre à l'importante demande de logements de plus grande taille pour les familles des Fougères.
- Réajuster finement la composition sociale du quartier de manière concertée et répondre aux demandes quotidiennes des habitants par une gestion rapprochée.

Après trois années de procédure, la plupart des objectifs sont atteints :

- les aménagements urbains du quartier (centre commercial, parc public, aménagement des pieds d'immeubles) sont quasiment terminés ou en passe de l'être.
- un certain nombre d'activités ont pu se développer sur le quartier en partenariat avec l'Association de Gestion et ce, à partir de l'embauche de professionnels (animateurs du secteur Jeunes, Club adolescents, éducateur de Prévention).
- de grands logements ont été réalisés par la SAFC et 34 pavillons PLA (SAFC) sortiront de terre d'ici fin 1994.
- les partenaires sociaux ont travaillé plus finement avec les organismes logeurs sur l'occupation sociale de logement et la gestion rapprochée (création antenne SAFC, Habitat 25).

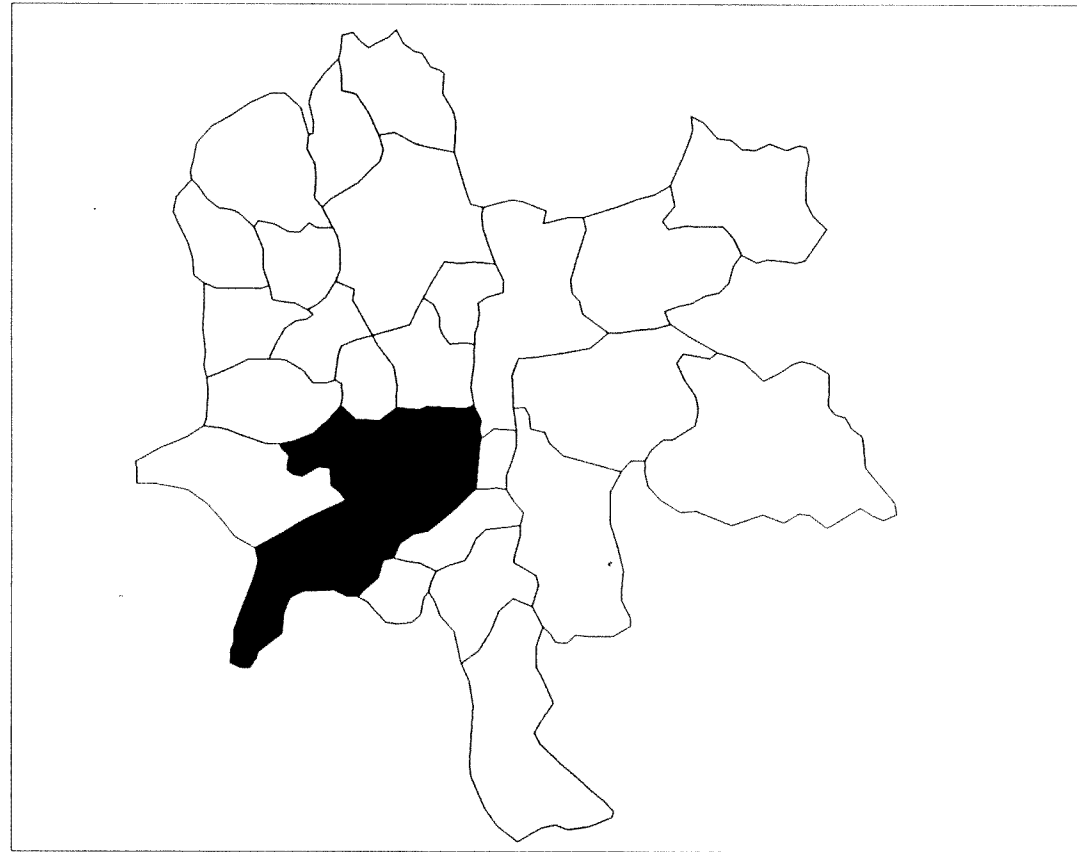
Pourtant un certain nombre d'actions n'ont pu être réalisées dans le cadre du quartier sensible (maison de quartier, réhabilitation de jardins familiaux, devenir de Sonacotra) et aujourd'hui se dessinent les enjeux de développement social et urbain qui ne sont plus à l'échelle du quartier mais de la ville, voire du Pays de Montbéliard.

C'est pourquoi, la municipalité de GRAND CHARMONT avec l'ensemble des partenaires concernés tient à présenter un certain nombre d'actions au titre du contrat de ville de Montbéliard.

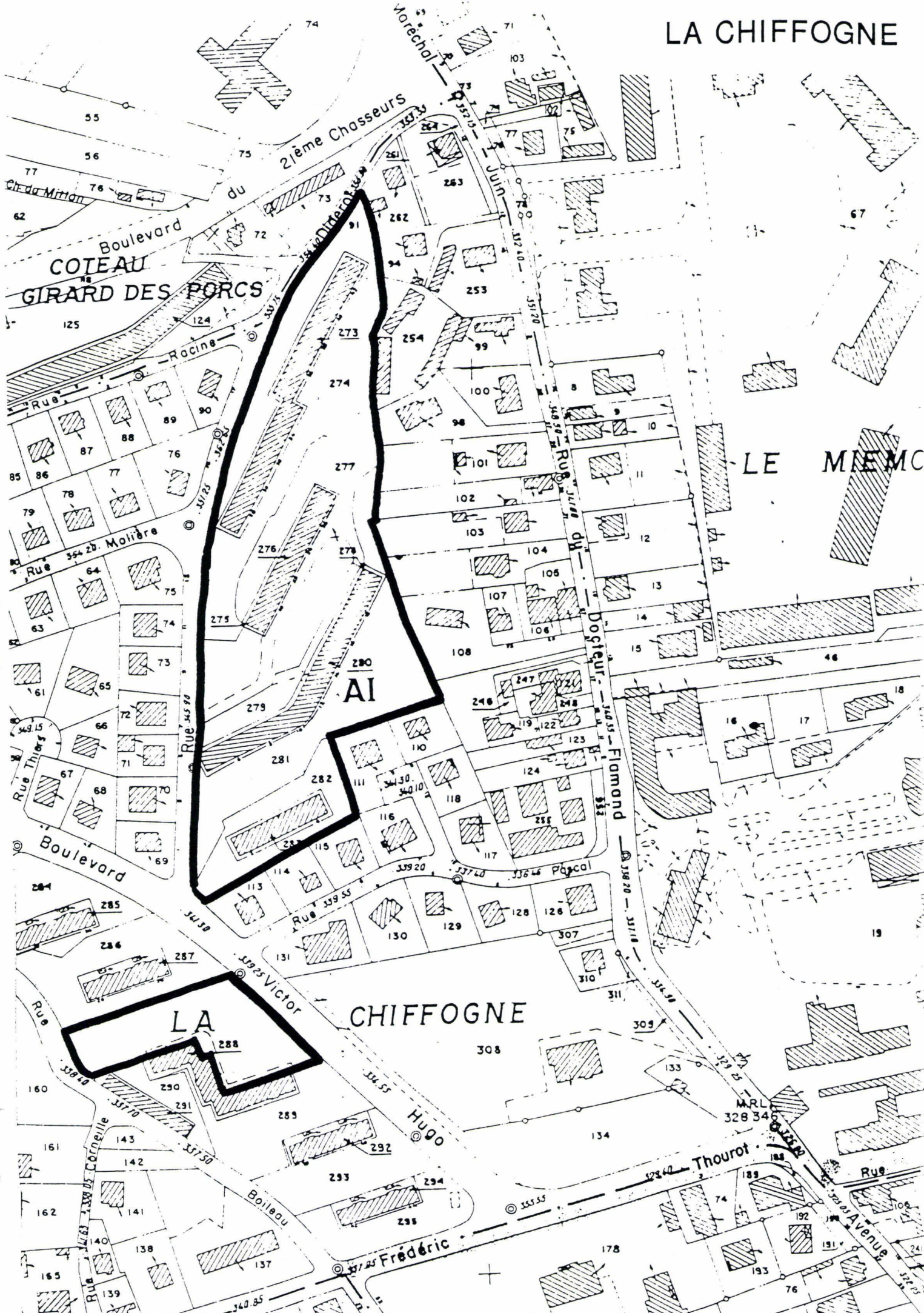
Aménagements urbains ou actions à dominante sociale et culturelle, il s'agira :

- de pérenniser les acquis de la procédure quartier sensible.
- de désenclaver le quartier sur la ville et le Pays de Montbéliard.
- de participer pleinement à l'avenir du Pays de Montbéliard au travers des thèmes spécifiques comme l'habitat, la prévention, l'insertion économique et l'emploi.

# MONTBELIARD



# LA CHIFFOGNE



LE MIEMC

CHIFFOGNE

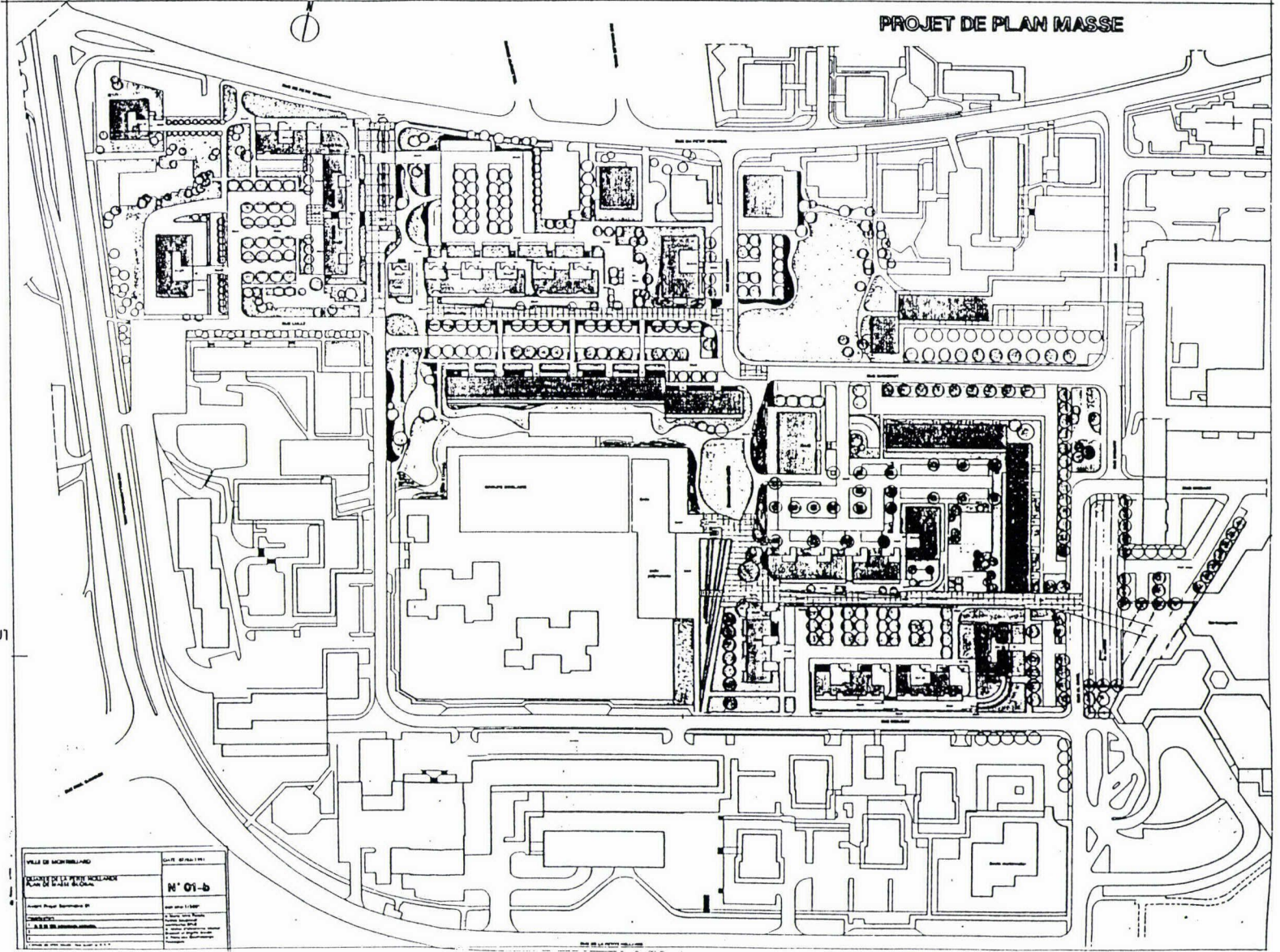
LA

Frédéric

Thourot

M.R.L.  
328 346

PROJET DE PLAN MASSE



VILLE DE MONTBELIARD  
QUARTIER DE LA PETITE  
HOLLANDE

REHABILITATION DES SECTEURS  
DE LA PLACE DU MARCHÉ  
ET  
DE LA COUR FAURE

REORGANISATION DES  
ESPACES PUBLICS.

Marie-Anne PERCHE et Patrick BOUGEAU  
architectes  
Michel DROSSART urbaniste  
Françoise GOUTTEBARGE paysagiste

VILLE DE MONTBELIARD	QUARTIER DE LA PETITE HOLLANDE
REHABILITATION DES SECTEURS DE LA PLACE DU MARCHÉ ET DE LA COUR FAURE	N° 01-b
PROJET D'AMÉNAGEMENT D'URBANISME	
ÉLABORÉ PAR	
DATE	
PROJETANT	
DATE	
PROJETANT	
DATE	

# VILLE DE MONTBELIARD

## CONTRAT DE VILLE

Les actions proposées par la Ville de Montbéliard s'inscrivent dans la continuité d'une politique globale de développement urbain, dans le domaine social et dans l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

Les actions diversifiées se poursuivront sur les quartiers de la Petite Hollande et de la Chiffogne. D'autres actions seront développées à destination des habitants des autres secteurs (Mont-Christ, Batteries du Parc....) et des jeunes de l'agglomération fréquentant le centre ville.

### 1. LES OBJECTIFS GENERAUX

Dans les différents quartiers, la Ville de Montbéliard poursuivra la requalification des espaces publics et la diversification d'usage de l'habitat.

Par ailleurs, dans le domaine de l'action sociale, la Ville renforcera la prévention de la délinquance et de la toxicomanie et l'insertion par l'économique.

Enfin, un effort particulier sera réalisé pour les aménagements et services de proximité visant à favoriser la cohésion sociale dans les quartiers :

- mairie de quartier
- espaces multisports pour adolescents
- travaux d'accessibilité pour les handicapés

Ces actions seront développées prioritairement dans plusieurs secteurs.

### 2. LES SECTEURS PRIORITAIRES D'INTERVENTION

#### A. LA CHIFFOGNE

- requalification des espaces publics du secteur Diderot
- ouverture d'une mairie de quartier : échelon de proximité en direction de la population
- lutte contre l'exclusion en partenariat avec l'ASCAMI

#### B. LA PETITE HOLLANDE

- requalification du Parvis des Hexagones
- requalification des espaces publics et des cheminements piétonniers
- liaisons interquartiers par les berges de l'Allan et les bords du canal
- développement des activités tertiaires par l'implantation des locaux de la D.I.F.S et de l'agence d'HABITAT 25
- aménagement de l'accessibilité de la rue du Petit Chênois pour les handicapés
- création d'un espace multisport
- lutte contre l'exclusion en partenariat avec l'ASCAMI

#### C. L'ENTREE DE VILLE

- aménagement de l'entrée de ville et de l'agglomération

Certaines actions ne se limitent pas aux quartiers de la ville de Montbéliard mais s'inscrivent dans un cadre plus général.

### **3. LE VOLET INTERCOMMUNAL**

#### **A. LA PREVENTION**

- création d'un lieu jeunes en centre ville. Accueil des adolescents des quartiers du Pays de Montbéliard.
- actions de prévention de la délinquance et de la toxicomanie

#### **B. L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE**

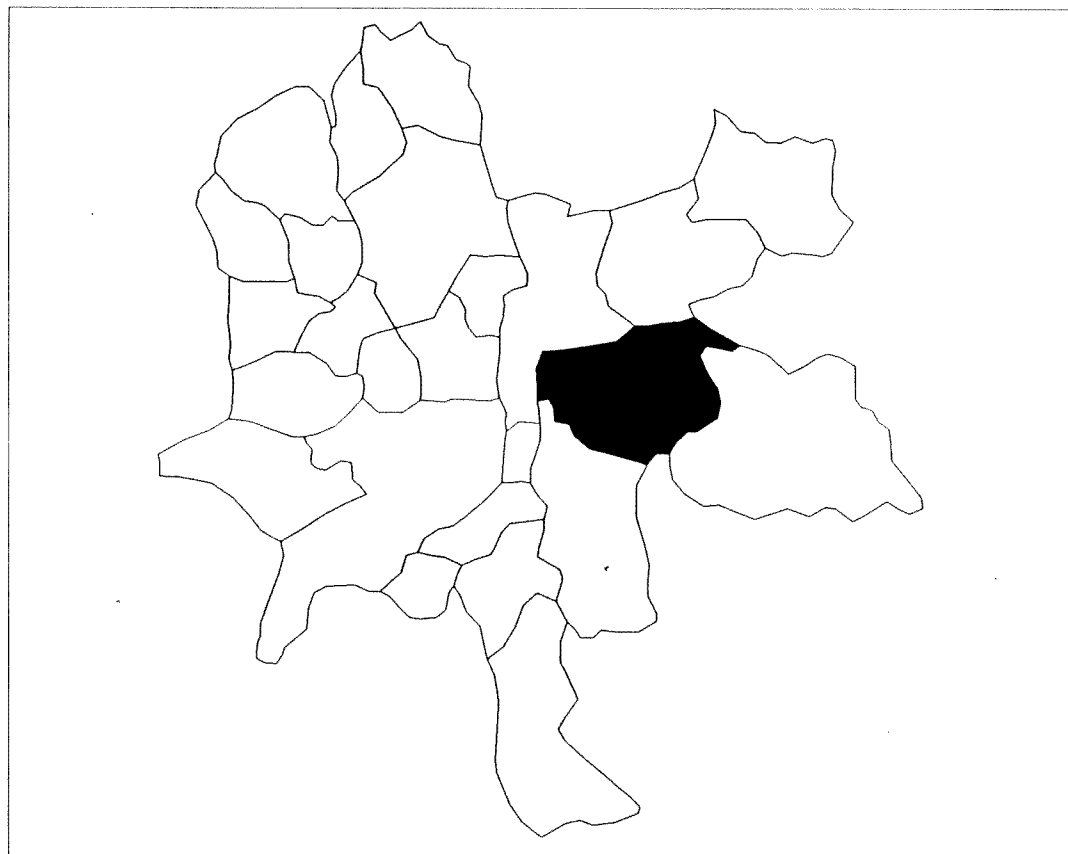
- formation à l'insertion professionnelle en partenariat avec l'entreprise d'insertion "CAP EMPLOI"
- embauche de jeunes en difficulté dans le cadre de chantiers d'insertion (fouilles archéologiques)

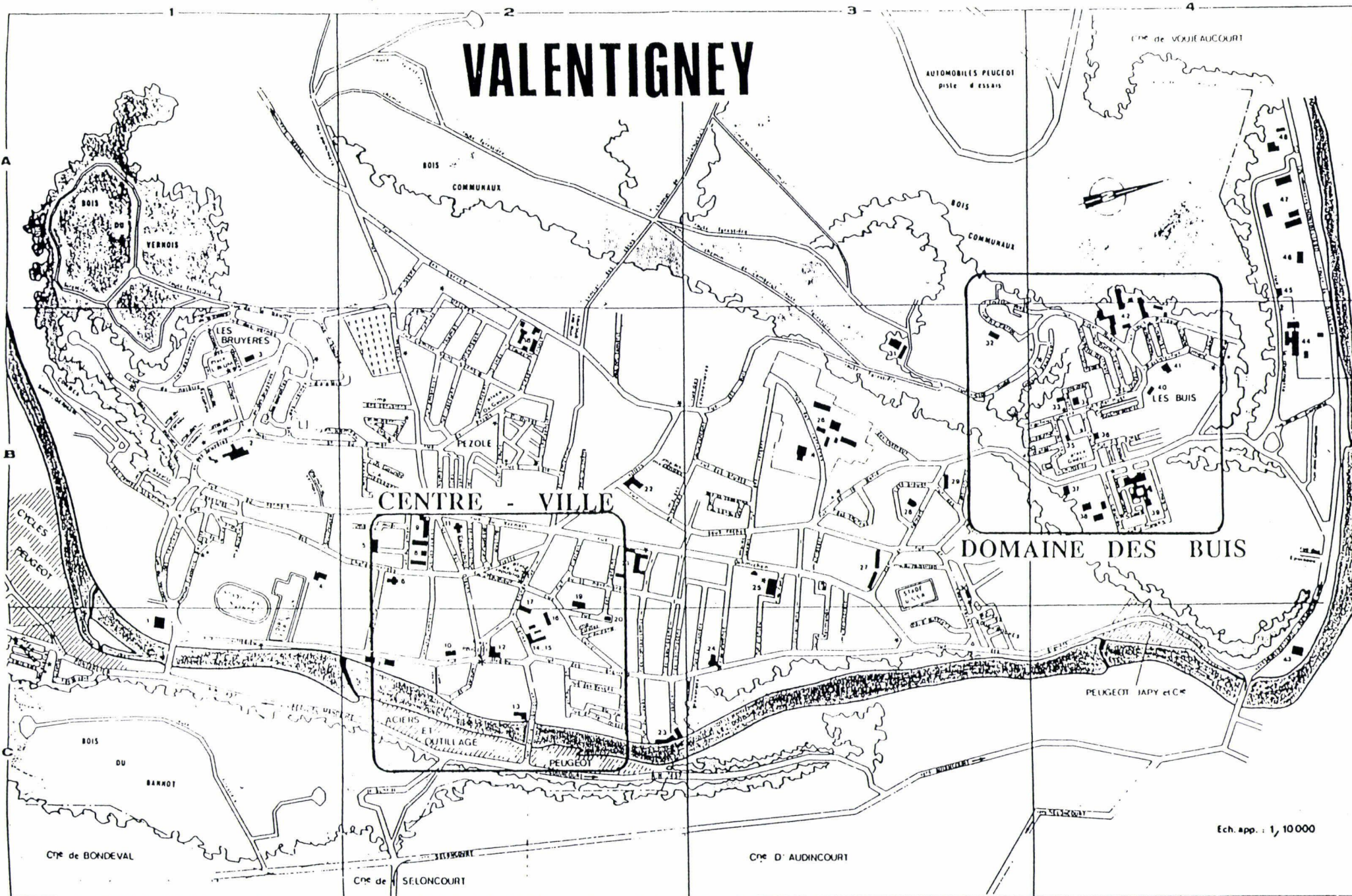
#### **C. LES ACTIONS SOCIALES ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT**

- création d'une maison des associations caritatives



# VALENTIGNY





Ech. app. : 1/10000

PLAN DE SITUATION

## DECLARATION D'INTENTION

-----

Le pays de Montbéliard souffre particulièrement de la dégradation du marché de l'emploi et du travail, dépendant qu'il est d'une mono-industrie en crise. A partir de ce constat, nous sommes condamnés à être audacieux et offensif, en engageant des actions exemplaires pour freiner la précarité sociale et économique qui touche un grand nombre de nos concitoyens. Cela nous oblige aussi à développer des réflexions sur le devenir du Pays de Montbéliard en nous attachant à repérer les nouvelles pistes susceptibles d'assurer un développement solidaire de notre agglomération. Le contrat de ville du Pays de Montbéliard a pour vocation de lutter contre toutes les formes d'exclusion et, notamment celle de la crise de l'emploi.

Aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle étape de la politique de la ville qui incite à prendre en compte toutes les difficultés et les problématiques liées à l'exclusion et qui sont posées à l'ensemble des communes du District Urbain du pays de Montbéliard.

La ville de Valentigney s'est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche pragmatique et globale visant à endiguer les phénomènes de dégradation des conditions de vie et de l'environnement des populations résidentes dans ses quartiers d'habitat sociaux.

Au cours du Xème plan Etat-Région, le quartier des buis a été engagé dans une démarche de développement social urbain qui lui a permis de bénéficier de nombreux investissements tant sur les plans financiers, matériels et immatériels. Parallèlement aux interventions sur l'environnement résidentiel, de nombreux projets ont accordé des priorités d'action à l'insertion sociale, économique, professionnelle et culturelle des populations en difficulté, la lutte contre l'échec scolaire, les problèmes de toxicomanie, le développement associatif et enfin l'animation socio-culturelle, vecteur de lien social.

Dans le cadre du contrat de ville du Pays de Montbéliard, la Ville de Valentigney s'attachera à poursuivre ses efforts, dans la limite de ses moyens financiers, en développant une démarche et des actions qui visent à la pérennisation de la dynamique de développement acquise ces dernières années. Elle souhaite mener à bien les derniers investissements du programme local engagé et en maintenant, voire, en amplifiant la mobilisation des acteurs locaux, et en assurant la vie des nouvelles pratiques partenariales mises en place.

Passé le temps de l'investissement, la pérennisation, c'est aussi et surtout s'assurer du bon fonctionnement et des modes de gestion sociale des équipements créés, des équipes et des missions nécessaires à l'animation sociale du quartier et enfin de l'appropriation et de la maintenance des espaces aménagés.

Les objectifs du contrat de Ville devront aussi favoriser une plus grande implication et participation des habitants dans la vie du quartier et de la Ville, seule gage de réussite des actions à promouvoir.